

LES COLLÈGES DANS LES BASSES-ALPES

S O M M A I R E

I. Généralités	3
↳ L'enseignement secondaire et les collèges depuis le XIX ^{ème} siècle	3
↳ L'enseignement secondaire dans les Basses-Alpes depuis le XIX ^{ème} siècle	5
II. Deux histoires de collèges	19
↳ Un collège dans un bâtiment ancien : Seyne-les-Alpes	19
↳ Une nouvelle création : Sainte-Tulle	39
III. Annexes	47
↳ Dates de fondation ou de création des actuels collèges bas-alpins	50
↳ Notices biographiques sur les personnages dont les noms ont été donnés à des établissements secondaires	50
↳ Bibliographie	65
↳ Sources des Archives	66
↳ Pistes d'exploitation pédagogique	67

I. GÉNÉRALITÉS



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET LES COLLÈGES

EN mars 1882, la loi dite « loi Jules Ferry » rend l'instruction obligatoire pour les enfants de six à treize ans révolus. En cette fin de XIX^{ème} siècle, c'est donc l'instruction primaire qui devient un droit (justifié par la gratuité) et une règle pour les enfants français.

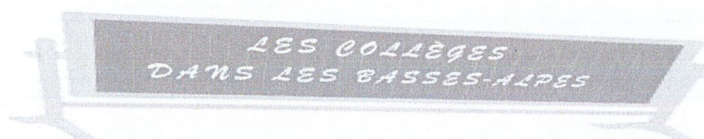
L'enseignement secondaire reste alors facultatif et payant, et il est dispensé dans deux types d'établissements :

- les lycées : les moins nombreux et à la charge de l'Etat,
- les collèges : communaux et moins prestigieux, avec un personnel moins qualifié (les agrégés n'enseignent qu'au lycée).

L'histoire du mot « collège » remonte au Moyen âge et vient du latin « collegium » qui signifie, l'ensemble, le corps de magistrats ou de prêtres, d'où l'autre acceptation du mot. Sa spécialisation dans le domaine de l'éducation se retrouve dans la dénomination du « collège royal » fondé par le roi François 1^{er} (le futur Collège de France), il s'agit alors d'un « lieu pour enseigner les lettres et les sciences ». Le sens maintenant courant d' « établissement du 1^{er} cycle et du 2nd degré » date, lui, de 1848.

Au XIX^{ème} siècle, si l'enseignement dispensé dans les lycées est proche de celui des collèges, ces derniers restent cependant des établissements de seconde zone, tous ne menant pas jusqu'au baccalauréat par exemple. Cependant, afin d'augmenter le nombre des élèves en répondant au souhait des familles de pouvoir bénéficier d'un enseignement plus court, les collèges développent un cycle de quatre ans appelé « primaire supérieur » ou « spécial ».

Mais la réforme essentielle concernant le secondaire est celle de 1902, qui donne naissance aux notions de cycle et de section et met en place une coordination entre le primaire et le secondaire. On va ainsi instaurer deux enseignements, un « classique » et un « moderne », d'une durée de sept ans composée de deux cycles de quatre et trois ans.





Rentrée scolaire : ce qui va changer

II. — La réforme des sixièmes : 33.000 élèves concernés dans l'Académie d'Aix-Marseille

La bataille engagée par M. René Haby, le ministre de l'Éducation (voir « Le Provençal » d'hier), pour faire appliquer sa réforme (et aussi exporter l'adhésion populaire, aujourd'hui plus que mesurée), se jouera indiscutablement en 6^e : c'est sur cette classe — la première à ouvrir le cycle de l'enseignement des sixièmes — que se jouent les décisions qui vont déterminer les lourdes conséquences de la réforme. C'est pourquoi nous consacrons en rien à la précédente : les structures, les conditions pédagogiques.

1. **L'ADMISSION** : les dossiers, d'élèves fréquentant la dernière classe de l'enseignement primaire — étaient auparavant étudiés par une commission de circonscription, qui décidait de l'entrée en 6^e ou du redoublement. Les parents avaient la possibilité de faire appel : le dossier était alors transmis devant une commission départementale.

La réforme, sur ce point, s'ajoute à l'intégration en 1978 : que des élèves de C.M.2 céderont de droit, en 6^e. L'inspecteur, toutefois, conservera son droit de proposition de redoublement et la famille sa possibilité d'appel.

Une procédure « intermédiaire », pour cette rentrée, a été mise en œuvre : les commissions ont examiné seulement les « problèmes particuliers » ; le reste des effectifs sera réparti sans autre forme de procès (voir les taux de redoublement).

2. **LES EFFECTIFS** : les classes de 6^e doivent regrouper en 77 un effectif moyen de 24 élèves, et ne peuvent en aucun cas dépasser le chiffre de 30. A titre provisoire, si l'utilité fondamentale en est démontrée, les classes de 1^{er} élèves au moins sont autorisées à dépasser ces effectifs. Ces principes, dans l'académie d'Aix-Marseille se traduisent par un bilan qui met

en parallèle le nombre de classes et le nombre d'élèves, par département, enregistrés en 1977-78 et les prévisions pour 1978-79. Un état de l'an passé, 34.209 élèves, 1.369 classes, pour environ 33.186 élèves (voir tableau).

Toujours au stade des prévisions, la répartition s'effectuait de la manière suivante :

- 979 classes comptent une moyenne de 24 élèves.
- 80 classes fonctionneront avec des effectifs compris entre 18 et 24 élèves. Le reste soit 310 classes — disposera de 19 à 30 élèves.

Comme toujours lorsqu'il faut le dire, il était difficile

s'agit de « moyennes », ces perspectives appellent une précision : par définition même, elles illustrent une situation générale, et peuvent recouvrir, dans les faits, des écarts et des disparités importantes.

3. **LES FILIERES** : L'une des caractéristiques de l'enseignement du premier cycle du second degré — c'est-à-dire celui des classes de la 6^e à la 3^e — était jusqu'alors d'orienter les élèves vers des voies différenciées, de type 1, 2 ou 3. Ces types avaient pour objet l'enseignement d'entraîneurs variables, desquels, il faut le dire, il était difficile

ques sont modifiées et réunies dans un dispositif qui s'appliquera l'an prochain en 5^e, puis, en 7^e, en 4^e, enfin, en 1980, en 3^e.

Ou on juge : les conditions d'admission sont assouplies, les (trop célèbres) « filières » supprimées, les horaires aménagés, les programmes adaptés, des disciplines particulières introduites, le soutien ou d'approfondissement imposés. Seul point où l'élaboration de programmes nouveaux sera prévue, puisque prévus (enfin !) aux élèves.

de sortir. Un élève rangé en 6^e a 3 ans fort peu de chances, dans la pratique, d'accéder au type 2. Encore moins au type 1.

Tous les élèves de 6^e, désormais bénéficient de la distinction du même enseignement : officiellement, l'égalité flagrante des filières disparaît. Mais en une sorte de contrepartie, sans doute parce que l'égalité des chances est toujours un mot abstrait, une nouvelle notion : celle d'« orientation » fait une rentrée en 6^e.

4. **LE « SOUTIEN »** : Il s'agit de l'enseignement de matières principales : le français, les ma-

Les effectifs et les taux de redoublement

Voici le tableau comparatif, par département, par nombre de classes et par nombre d'élèves de 6^e, pour les statistiques de 1976-77 et les prévisions 77-78 :

DEPARTEMENTS	Classes		Elèves	
	1976 : 80	1977 : 81	1976 : 1.977	1977 : 1.931
Alpes-de-Haute-Provence	1976 : 61	1977 : 66	1976 : 1.608	1977 : 1.619
Hautes-Alpes	1976 : 857	1977 : 868	1976 : 24.149	1977 : 23.496
Bouches-du-Rhône	1976 : 241	1977 : 254	1976 : 6.475	1977 : 6.140
Vaucluse	1976 : 241	1977 : 254	1976 : 6.475	1977 : 6.140

LES REDOUBLEMENTS

Les taux de redoublements d'élèves en cours, moyen 2^e année (c'est-à-dire avant l'accès en 6^e) ont dans l'ensemble peu varié entre 1976 et 1977 :

DEPARTEMENTS	1976	1977
Alpes-de-Haute-Provence	11,88 %	10,23 %
Hautes-Alpes	10,30 %	5,80 %
Bouches-du-Rhône	13,85 %	15,00 %
Vaucluse	13,00 %	10,69 %

La moyenne de redoublement de CM2 se situe, dans l'Académie Aix-Marseille, autour de 13,60 %. Un chiffre proche de celui de 1976. Sous la réserve — qu'il faut répéter — que ces pourcentages globaux peuvent masquer de sérieuses différences constatées au niveau local.

Une enquête de Pierre PIC

les moyens supplémentaires qui permettraient de mettre en place un véritable soutien aux élèves de sixième (comme nous en réclamons aussi pour éviter le licenciement des maîtres auxiliaires). Nous n'acceptons pas que l'on prenne sur les horaires normaux d'une classe pour instaurer le soutien, car il y aurait abaissement du niveau général. Si aucun élève n'est admis en 6^e, nous plaçons les instructions dans l'intérêt des enfants, et de la manière la moins mauvaise possible. Mais dans ce cas la rentrée sera musclée : les consignes du S.N.E.S. et du S.N.I.-P.E.G.C. sont très précises, et nous gardons, de toute façon, notre hostilité à toute réforme, globalement néfaste pour la jeunesse... »

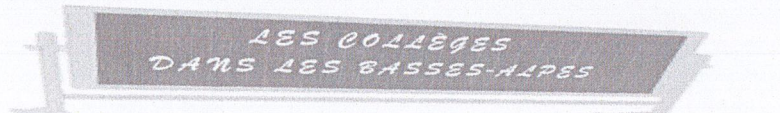
On a beaucoup trop interprété, depuis des mois, la position des syndicats sur cette réforme pour qu'il soit utile d'y revenir, il faut seulement noter, dans ce dossier, les éléments qui sont marqués d'imprécision : — Fallait-il, par exemple, déclarer d'une admission « automatique » en 6^e, puisque les parents ont le droit de refuser, mais qu'il y a le risque d'apparaître, s'il l'exerce, comme un intrus pur et simple ? —

La confusion ne risque-t-elle pas de s'instaurer rapidement, du moins dans les esprits, entre les mots de « filière », de « soutien », et « d'approfondissement » ? Un système à deux vitesses est-il véritablement à trois vitesses ? Le prétexte de « collège unique » ? (le collège, on le sait, est la nouvelle appellation des premiers cycles du second degré, mais nous y reviendrons).

Ces questions, parmi d'autres, sont de celles que posent les enseignants et les familles. Elles seront, dès le 15 septembre, l'objet d'un débat de portée nationale.

Demain : Les nouveaux programmes.

C'est en 1959 que les collèges d'enseignement général (CEG) sont créés, prenant la suite du primaire supérieur avec deux cycles (6^{ème}-5^{ème} et 4^{ème}-3^{ème}), tandis que les nouveaux établissements sont les collèges d'enseignement secondaire (CES) ; et c'est la même année que la scolarité obligatoire est repoussée jusqu'à seize ans. Enfin, en 1975 la réforme Haby fusionne ces deux types d'établissement en instaurant le collège unique, cette « école moyenne » qui fait la transition entre l'école primaire et le lycée.



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS LES BASSES-ALPES

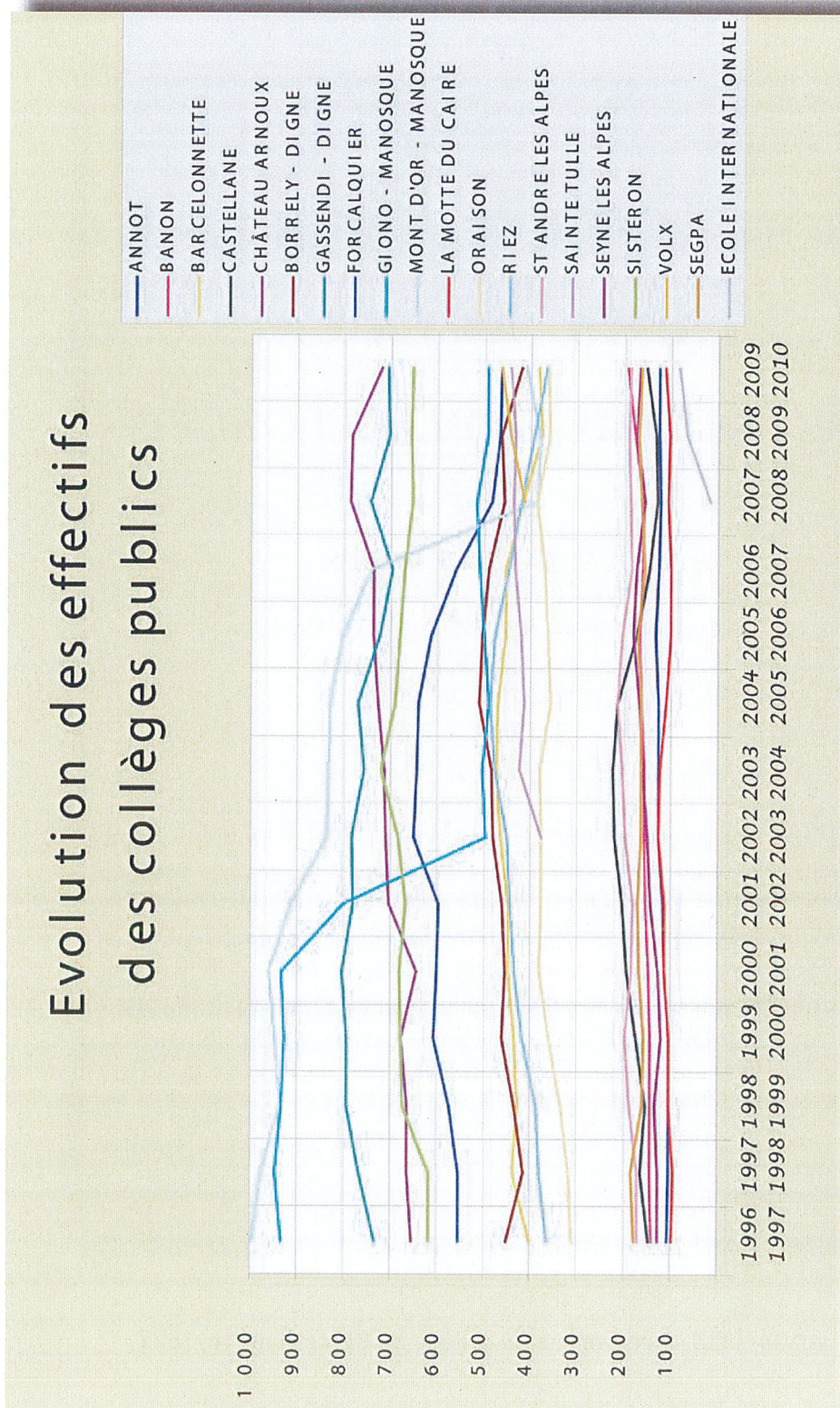
Si on en croit F. ARNAUD (*L'instruction publique à Barcelonnette, 1894*), « Au commencement du XVII^{ème} siècle, il n'y avait aucun collège dans notre région (...) »... En 2009, on en compte dix-huit publics, dont le plus récent, Volx, a ouvert ses portes à la rentrée 2007, tandis que deux collèges privés sous contrat sont établis à Digne et à Manosque.





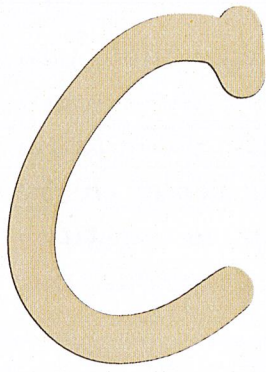
LES COLLEGES
DANS LES BASSES-ALPES

A LA rentrée 2009, près de 6000 élèves étaient inscrits dans les collèges publics du département, le plus fréquenté d'entre eux étant celui de Château-Arnoux. A la fin du siècle précédent, l'effectif des établissements secondaires oscille entre un peu moins de 100 et un peu plus de 200 élèves par école, chiffre qui, ceci dit, n'est pas très différent de la situation de beaucoup de « petits » établissements actuels du département, dont le faible effectif s'explique par le caractère peu peuplé et enclavé des Alpes-de-Haute-Provence.

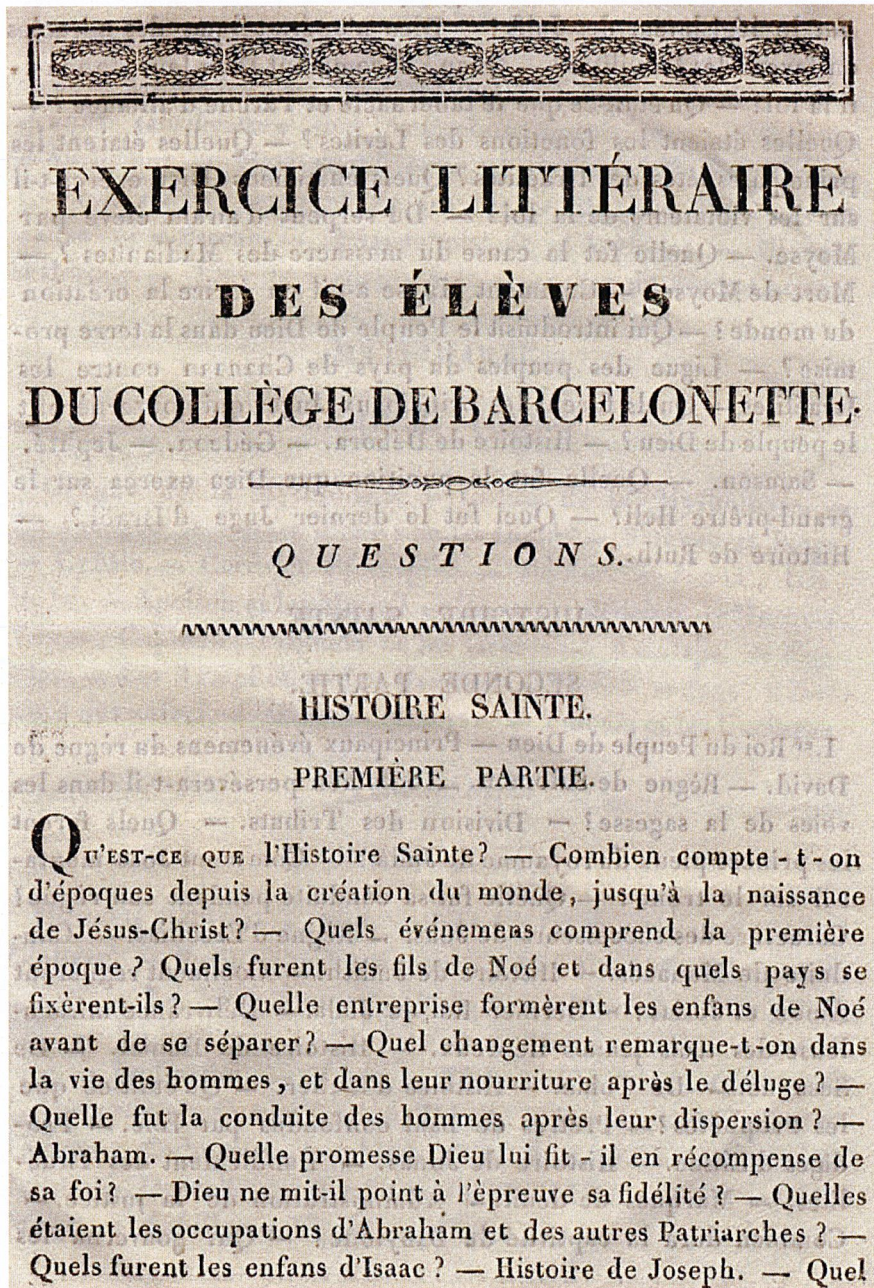


LES COLLÈGES
DANS LES BASSES-ALPES

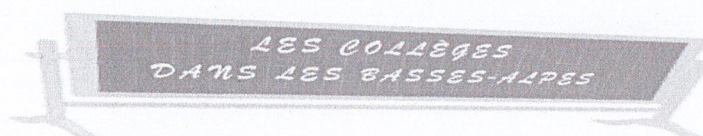




CEPENDANT, malgré le nombre peu important d'élèves scolarisés, les archives de ce qui était alors l'Instruction publique montrent bien l'importance que l'on y accordait, en particulier en ce qui concerne le niveau que les établissements publics devaient maintenir, face à la « concurrence redoutable » des écoles libres. Le programme des examens était alors particulièrement dense, et la masse des connaissances à évaluer, tant littéraires que scientifiques, considérable.



AD04/1T13 - programme du collège de Barcelonnette, 1827



(2)

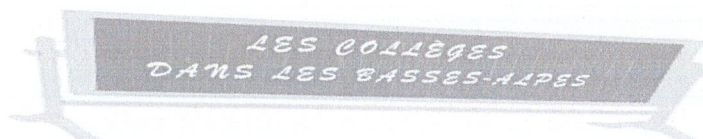
fut le législateur des Juifs ? — Dieu n'opéra-t-il pas des miracles en faveur des Israélites ? — Quand et comment Dieu leur donna-t-il la loi ? — Qu'était-ce que le tabernacle et l'arche d'alliance ? — Quelles étaient les fonctions des Lévites ? — Quelles étaient les principales fêtes des Israélites ? Quels châtimens Dieu exerça-t-il sur les violateurs de la loi ? — Du serpent d'airain élevé par Moïse. — Quelle fut la cause du massacre des Madianites ? — Mort de Moïse. — Comment Moïse a-t-il pu écrire la création du monde ? — Qui introduisit le Peuple de Dieu dans la terre promise ? — Ligue des peuples du pays de Chanaan contre les Israélites — Quels furent les principaux Juges qui gouvernèrent le peuple de Dieu ? — Histoire de Débora. — Gédéon. — Jephthé. — Samson. — Quelle fut la punition que Dieu exerça sur le grand-prêtre Héli ? — Quel fut le dernier Juge d'Israël ? — Histoire de Ruth.

HISTOIRE SAINTE.

SECONDE PARTIE.

I.^{er} Roi du Peuple de Dieu — Principaux événemens du règne de David. — Règne de Salomon. — Salomon persévera-t-il dans les voies de la sagesse ? — Division des Tributs. — Quels furent les princes pieux du royaume de Juda ? — Comment Joas monta-t-il sur le trône ? — Quelle fut sa conduite pendant son règne ? — Caractère des successeurs de Joas. — Règne d'Ezechias. — Conduite de Manacés. — Histoire de Judith. — Comment regnèrent Amon et Josias ? — Dernier Roi de Juda. — Délivrance miraculeuse des trois jeunes Hébreux. — Histoire de Daniel. — De Susanne. — De Tobie. — Histoire d'Esther. — Qu'était-ce que les Prophètes ? — Prêtres de Baal confondus par Elie. — Prodiges d'Élisée. — Histoire de Jonas. — Habillement des Israélites. — Marques de deuil. — Administration de la justice. — Combien dura la captivité de Babylone ? — Qui gouverna les

AD04/1T13 - programme du collège de Barcelonnette, 1827



(3)

Juifs après la captivité? — La Judée fut-elle long-temps tributaire d'Alexandre? — Puniton d'Héliodore. — Vénalité de la grande sacrificature sous Antiochus - Epiphanes. — Impiété d'Antiochus. — Martyre d'Éleazar et des sept Machabées. — Exploits de Mathatias et de ses fils. — Histoire d'Alexandre Janna. — d'Hircan. — d'Aristobule et d'Antigone. — Histoire d'Hérode. — Etat de l'univers à la naissance de Jésus-Christ.

MYTHOLOGIE.

PREMIÈRE PARTIE.

Origine de la Mythologie. — Utilité de la Mythologie. — En combien de classes divise-t-on les Dieux. — Saturne et Janus. — Cybèle. — Cérés et Proserpine. — Jupiter. — Junon, Iris, Hébé. — Apollon et les Muses. — Diane. — Bacchus. — Mercure. Vénus, Cupidon, l'Hymen et les Grâces. — Esculape. — Neptune. — Les Nymphes. — Les Harpies. — Pluton. — Juges et Divinités des enfers. — Mars. — Minerve. — Vulcain et les Cyclopes.

MYTHOLOGIE.

SECONDE PARTIE.

Divinités inférieures. Pan. — Palès et les Napées. — Flore et Zéphyre. — Pomone et Vertumne. — Les Dieux Lares. — Les Génies. — Le Dieu Terme. — Priape. — Momus. — Plutus. — Eole. — Le Sommeil. — Harpocrate et Mute. — Hébé. — l'Aurore. — La Fortune. — Hygie. — Thémis et la Paix. — Comus. — La Discorde. — Demi-Dieux ou Héros. — Percée. — Hercule. — Thésée. — Cadmus. — Amphion, Orphée et Arion — Castor et Pollux. — Deucalion et Pyrrha. — Jason. — OEdipe. — Tantale. Pelops. — Achille. — Ulysse. — Enée.

AD04/1T13 - programme du collège de Barcelonnette, 1827



(4)

Répondront sur la première partie de l'Histoire Sainte et de la Mythologie ;

MM. LES HUITIÈMES :

CAIRE	Antonin ,	} de Barcelonette.
BERLIE	Ferdinand ,	
CANTON	Antoine ,	
ALLARD	Hyacinthe ,	de l'Enchastraye.
COTTOLENC	Hyacinthe ,	} de Barcelonette.
GRANS	Daniel ,	

Répondront sur la seconde partie de l'Histoire Sainte et de la Mythologie.

MM. LES SEPTIÈMES :

MANUEL	Félix ,	} de Faucon.
PASCALIS	Joseph ,	
MAGNAUDY	François ,	de Barcelonette.
BELLON	Jean-Jh. ,	de l'Enchastraye.
MANUEL		
OLIVIER	Gabriel ,	de Faucon.
GASSIER	Edouard ,	de Barcelonette.

HISTOIRE ANCIENNE.

Des Egyptiens. Situation de l'Egypte. — Utilité de l'histoire de l'Egypte. — Premier Roi d'Egypte. — Mœris. — Sesostris. — A quelle époque cette histoire commença-t-elle à s'éclaircir. — Ses principales révolutions jusqu'à Cléopâtre. — Gouvernement des anciens Egyptiens. — Leur religion. — Leurs lois. — Leurs mœurs. — Partage des terres. — Principaux monumens de l'Egypte. — Momies.

HISTOIRE DES ASSYRIENS.

Origine des Assyriens. — Leur histoire jusqu'à la mort de Sardanapale. — Evénemens mémorables jusqu'à la prise de Babilonne par Cyrus. — Religion , Sciences et Mœurs.

AD04/1T13 - programme du collège de Barcelonnette, 1827

A la fin du XIX^{ème} siècle, la situation de l'enseignement secondaire dans le département est la suivante :

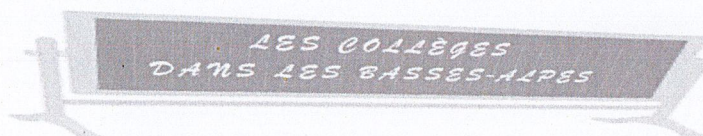
- ↳ un Lycée à Digne,
- ↳ des Collèges à Barcelonnette, Manosque (enseignement moderne jusqu'à la 3^{ème}), Seyne (enseignement moderne jusqu'à la 4^{ème}) et Sisteron (enseignement moderne jusqu'à la 2^{nde}).
- ↳ En outre, le primaire supérieur est présent à Riez, Oraison, Barcelonnette, Seyne et Sisteron.
- ↳ On peut également noter qu'une école normale pour la formation des maîtres du primaire est installée à Barcelonnette en 1832, laquelle est transférée à Digne en 1888.

L' HISTOIRE de l'Education Nationale est faite de nombreuses réformes, de nombreuses lois portant sur la pédagogie, les programmes, l'organisation des cycles... les lois sur la décentralisation du début des années 1980, si elles ne concernent pas uniquement la question de l'éducation, vont pourtant constituer un tournant pour le mode de fonctionnement des établissements scolaires. A l'Etat est restée la responsabilité de la pédagogie au sens large (programmes, horaires...) alors que depuis 1982 donc, c'est aux collectivités territoriales que reviennent les obligations de fonctionnement matériel et d'investissement, les départements ayant dorénavant à assurer la charge des collèges.

ACADÉMIE D'AIX
Tableau A. Lycée et Collèges de garçons
STATISTIQUE DES ÉLÈVES DE 1889 A 1898
Département DES BASSES-ALPES

Années civiles	Pensionnaires										Demi-pensionnaires										Externes										Totaux par lycée et collèges				
	Lycée	Collèges de				Total	Lycée	Collèges de				Total	Lycée	Collèges de				Total	Lycée	Collèges de				Total général											
		Barcelon.	Manosque	Seyne	Sisteron			Barcelon.	Manosque	Seyne	Sisteron			Barcelon.	Manosque	Seyne	Sisteron			Barcelon.	Manosque	Seyne	Sisteron												
1889	90	35	14	12	7	5	128	35	24	20	»	4	»	2	30	20	84	30	104	57	90	79	414	30	198	85	118	73	97	86	572	85			
1890	97	50	13	14	3	6	133	50	18	50	»	5	»	1	24	50	88	05	91	58	86	85	408	05	204	05	104	77	89	92	566	05			
1891	88	75	19	14	2	7	130	75	17	40	»	2	»	3	22	40	105	25	109	63	83	89	449	25	211	40	128	79	85	99	602	40			
1892	77	25	23	10	6	3	119	25	14	50	»	»	»	3	17	50	106	80	97	68	101	78	450	80	198	55	120	78	107	84	587	55			
1893	64	10	18	15	5	4	106	10	12	50	»	2	»	1	15	50	101	30	92	60	92	58	403	30	177	90	110	77	97	63	524	90			
1894	64	50	19	15	1	3	102	50	10	25	»	2	»	2	14	25	107	40	75	61	72	56	371	40	182	15	94	78	73	61	488	15			
1895	57	60	21	7	6	3	94	60	11	35	»	1	»	2	14	35	115	95	79	65	87	53	399	95	184	90	100	73	93	58	508	90			
1896	48	50	17	15	2	5	87	50	10	60	»	2	»	1	13	60	120	50	70	61	94	56	401	50	179	60	87	78	96	62	502	60			
1897	49	15	21	10	»	13	93	15	9	»	»	1	»	5	15	»	116	45	91	81	113	67	468	45	174	60	112	92	113	85	576	60			
1898	57	»	30	9	1	10	107	»	9	25	»	1	»	1	11	25	110	05	92	88	134	67	491	05	176	30	122	98	135	78	609	30			

AD04/1T4 - état des élèves en 1899



Departement
des
Basses-alpes

Academie d'aix.

Rapport du mois d'avril 1855.

Instruction secondaire.

Établissements publics.

Élèves

La population des trois collèges communaux des Basses-alpes s'est maintenue au chiffre consigné dans mon rapport précédent. Le nombre des internes s'est réduit de 4, celui des externes s'est accru d'autant :

collège de Barcelonnette	12	internes	60	externes	72	au total
disteron	11	4	92	4	103	4
digne	42	4	76	4	118	4
	<u>65</u>		<u>228</u>		<u>293</u>	

Le collège de Barcelonnette a perdu 2 pensionnaires. Le principal du collège de Digne s'est vu en dans la nécessité de rendre à deux familles deux internes dont la présence était dangereuse pour leur conduite tant ils auraient dépravé les autres. C'étaient deux grands jeunes gens qui suivraient l'un le cours de logique, l'autre le cours supérieur de Français. Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire dans un rapport spécial, M. Fabre a disposé les bâtiments du collège de manière à rendre impossible toute communication entre les plus âgés avec les plus jeunes. Cette mesure était indispensable.

L'état sanitaire est généralement bon. Il y a eu cependant quelques maladies au collège de Barcelonnette. Ces indispositions n'avaient aucune gravité.

discipline

La discipline aurait beaucoup à désirer soit à Digne, soit à disteron. M. Allègre, comme M. Fabre a eu besoin de combattre énergiquement les mauvaises habitudes qu'on avait, avant lui, laissé prendre aux élèves (V. son rapport du 11 avril). Aujourd'hui à disteron comme à Digne, ces enfants commencent à subir le joug de la règle, mais il faudrait du temps encore avant qu'une surveillance active et de tous les instants ait pu complètement réformer leur esprit et leurs mœurs.

F. Lecomte

Enseignement.

L'examen semestriel fait dans chaque collège par les commissions que j'aurais instituées a réveillé la ferveur des études. Les procès-verbaux qui m'ont été transmis et le relevé de notes constatent que tous les élèves ont été interrogés sur toutes les parties de l'enseignement qu'ils reçoivent. Tous, à deux ou trois exceptions près ont obtenu par leurs réponses la mention bien, souvent même très bien.

Les résultats, appréciés avec le concours de M. M. les membres des bureaux d'administration ou d'autres personnages honorables de la localité, plaideront auprès des familles la cause de nos collèges communaux qui, j'espère, soutiendront par le succès de leur enseignement et la bonne éducation de leurs élèves la concurrence redoutable des établissements libres.

Personnel.

Je n'ai qu'à me louer du zèle actif et dévoué dont M. M. les Principaux font preuve. M. M. les Régents méritent aussi des éloges pour leur bonne conduite, leur zèle intelligent et éclairé. Ceux du Collège de Sisteron, depuis l'imputation que j'ai faite au mois de novembre dernier ont réparé leur manière d'être et remplacé leur négligence par un zèle louable. M. Allègre signale cette double amélioration dont j'ai cru qu'il y a lieu de féliciter ses collaborateurs. J'en ai écrit à ce sujet.

Etablissements Libres.

J'ai inspecté la semaine dernière l'école secondaire libre d'Annot, dirigée par M. l'abbé Faure, et j'y ai remarqué dans cette maison ruinée qui mérite d'être signalée à M. le Recteur.

Je me réfère en conséquence à la Notice que j'ai fournie le 2 Mars courant.

Je n'ai reçu aucune déclaration d'ouverture d'école libre.

Il ne m'est parvenu aucune plainte contre les Directeurs



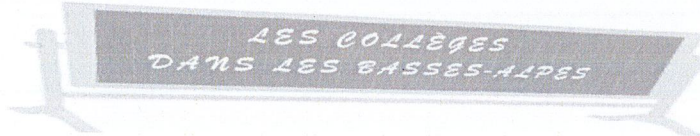
CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DE SECOND DEGRE

copie

- Etablissements de second cycle
(Lycées, enseignement technique)

ville	Etablissement	Effectif		description du projet	Evaluation totale du projet	observations
		Effectif actuel	Effectif prévu			
I PROGRAMME 1965						
CHATEAU-ARNOUX	Lycée municipal de St-AUBAN sur-DURANCE	Ex. 332 1/2 P. 336 668	411 525 936	bâtiment industrielisé à 2 niveaux (type R + 1)	terrain acquis	: L'attribution d'un bâtiment à 2 niveaux pour assurer de nouveaux élèves (augmentation prévue + 378) parmi lesquels les élèves d'une section technique de soudeurs-chaudronniers dont l'ouverture est demandée pour la rentrée 1965. Cette section prendra place dans le CEI annexé au lycée dont l'ouverture est également demandée et pour lequel la préparation d'un programme pédagogique d'ensemble va être effectuée. La Direction des Usines Pechiney St Gobain de la SAPCHIM et du Centre Atomique
<u>Bâtiment à 2 niveaux R + 1</u>						

.../...





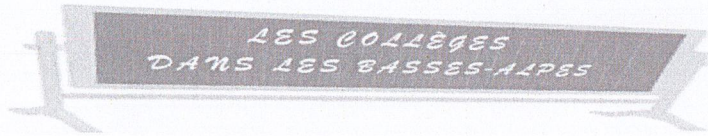
DIGNE

II - PROGRAMME 1965 et 1966

: Lycée de Jeunes Filles avec	: Ex.	: 412	: Lycée	: 200	: 3 tranches d'exécution	: 11 424 876 F	: 4 ^e tranche proposée pour 1966
: lycée technique (filles) et CET groupés	: 1/2 P.	: 70	: Ex.	: 100	: lère tranche : lère (coût réel) subvention de l'internat	: de 6 655 484 F	: compte-tenu du fait que la 3 ^{ème} tranche doit être financée en 1965
: C.E.T	: I.	: 285	: I.	: 400	: Services généraux	: allouée par AM du 9/12/1963 sur l'exercice 1963	
: Ex.		: 767	: XXXX Technique	: 700	: miniaison de l'internat	: premières tranches	
: 1/2 P.		: 5	: nat des services généraux				
: I.		: 19	: néraux et de la demi-pension	: 40			
		: 130	: Equipement	: 280			
		: 144	: des cuisines (coût réel : 4364302)	: 320			
			: 3 ^{ème} tranche				
			: externat logements				
			: administration				
			: 4 ^{ème} tranche				
			: gymnase, travaux divers, clôtures				
: CET mixte	: Ex.	: 397	: 3 tranches d'exécution	: 600	: 9 623 300 F	: 3 ^{ème} tranche proposée pour 1966	
		: 112F	: lère tranche : internat filles, poste de formation	: 40F	: (coût réel) subvention de 6972416,26F		
	: 1/2 P.	: 41G	: de transformation	: 85G	: abouée par AM du 7 août 1964 sur l'exercice 1964		
		: 83F	: fondations, aménagements hors bâtiments	: 60F			
	: I.	: 97G	: et honoraires (coût réel)	: 230G	: les 2 premières tranches		
		: 25 F	: 2 ^{ème} tranche : service de buche, administration, ateliers, garçons, installations sportives, divers, aménagements hors bâtiments	: 150F			
		: 397	: coût réel 4 139 493,95F				

MANOSQUE

.../...



ACADEMIE D'AIX

Service de l'Equipement scolaire
universitaire et sportif.

Aix en Provence, le 7 janvier 1967

N° 23/E.3

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Travaux déconcentrés
et opérations d'un coût inférieur à 500.000 F

PREPARATION DU PROGRAMME AFFERANT A L'ANNEE 1967

RAPPORT DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX

AD04/67W82

LES COLLEGES
DANS LES BASSES-ALPES



1 - Généralités

Par travaux "déconcentrés" ou "indéterminés" on entend des travaux de grosses réparations, d'aménagement ou éventuellement d'extension de bâtiments existants, dont l'importance dépasse celle des travaux d'entretien courant, mais sans que leur montant excède le seuil de 500.000 F au-delà duquel une inscription budgétaire nominative serait nécessaire.

Les travaux dits déconcentrés sont ceux dont le montant ne dépasse pas 250.000 F. Ils font l'objet d'une déconcentration à la fois technique et financière, le financement faisant l'objet d'une dotation globale par département.

Les travaux dits indéterminés sont ceux dont le montant est compris entre 250.000 F et 500.000 F. La déconcentration en ce qui les concerne est seulement technique, chaque opération devant faire l'objet d'un financement particulier.

L'Etat finance entièrement l'exécution de ces travaux dans les bâtiments qui lui appartiennent ; il subventionne l'exécution des travaux dans les bâtiments appartenant aux collectivités locales.

Pour les bâtiments de l'Etat, il y a deux sources de financement :

- d'une part, les crédits du Ministère de l'Education Nationale (chapitre 56.33),
- d'autre part, les crédits du Ministère des affaires culturelles (Direction de l'architecture) pour les bâtiments classés parmi les bâtiments civils. (1)

Pour les bâtiments appartenant aux collectivités locales, la subvention de l'Etat se présente :

- d'une part sous la forme de crédits alloués au titre du chapitre 66.33, du budget de l'Education Nationale ;
- d'autre part sous la forme de l'allocation scolaire dont le bénéfice a été étendu depuis 1965 aux élèves du premier cycle des lycées et des collèges d'enseignement secondaire (décret du 30 avril 1965) et qui doit être utilisé notamment à la "réalisation de constructions scolaires publiques", à la "réparation des bâtiments scolaires existants" et à "l'acquisition et au renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire"

Pour l'année 1967, ces diverses contributions de l'Etat se présentent comme suit pour l'Académie d'Aix :

.../...

(1) sont classés parmi les bâtiments civils tout ou partie des établissements ci-après :

- Basses-Alpes : néant
- Hautes-Alpes : lycées de Briançon et d'Embrun
- Bouches du Rhône : lycée Vauvenargues (externat) et lycée Cézanne (internat) à Aix - Lycée Périer, lycée Nord, lycée Marseilleveyre, lycée technique de la rue du Rempart à Marseille.
- Vaucluse : lycée F. Mistral et lycée T. Aubanel à Avignon .

OBJECTIF principal de cette publication est donc de retracer l'histoire des collèges : bâtiments et gestion. Celle-ci est en effet ancienne, un grand nombre de collèges ayant été établi sur le site de bâtiments anciens, souvent religieux (voir l'annexe sur la date de fondation ou d'ouverture des collèges) ; tandis que d'autres sont de construction beaucoup plus récente, comme le montrent les deux exemples choisis.



II. DEUX HISTOIRES DE COLLÈGES



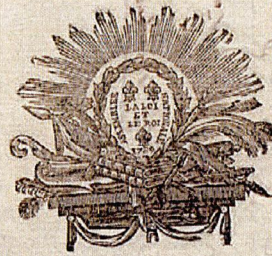
UN COLLEGE DANS UN BÂTIMENT ANCIEN : SEYNE-LES-ALPES

COMME de nombreux établissements secondaires du département, le bâtiment du collège Marcel André a d'abord eu une destination religieuse.

En 1645, l'ordre des Trinitaires s'installe au lieu-dit le « Promenoir », sur un terrain donné par la municipalité au sud-est de la ville, « un emplacement fort étendu, franc de tailles et de toutes charges »*, afin d'y établir un couvent, financé grâce à une pension annuelle allouée aussi par la ville. Cet ordre avait été fondé en 1198 par Jean DE MATHA, originaire de Faucon dans la vallée de l'Ubaye, et était alors chargé du rachat des captifs chrétiens prisonniers des musulmans en cette période de croisades. Avec la décadence de l'Eglise à la fin du Moyen âge, des Trinitaires décident de revenir à un idéal de vie plus évangélique, ceux-ci prennent alors le nom de « déchaussés » (à cause de leurs pieds nus dans leurs sandales).

Si les moines sont au nombre de vingt à la fin du XVII^{ème} siècle, la communauté va périr après sa suppression par le pape qui les réunit aux Mathurins (les autres trinitaires). Il ne reste plus qu'un seul résidant quand les révolutionnaires confisquent le couvent et le mettent en vente.

* ALLIBERT C., Histoire de Seyne son bailliage et sa viguerie



DÉPARTEMENT DES BASSES ALPES.
DISTRICT de *Digne*

NOTA. Si le Soumissionnaire veut acquérir des Biens situés dans l'étendue de plusieurs Districts, il fera une Soumission particulière pour les Biens situés dans chaque District.
En outre, suivant le Décret du 15 Août, chaque Soumissionnaire enverra trois copies de sa Soumission: une au Comité de l'Aliénation, une au Directoire de District, la troisième au Directoire du Département dans l'étendue desquels les Biens sont situés.

SOUSSION de *la Commune de fage*

demeurant à *fage*
pour l'acquisition des Domaines Nationaux.

(1) Suivra la teneur des Domaines Nationaux qu'on veut acquérir, avec indication de la date, du prix des baux, des noms des anciens Titulaires ou Propriétaires, & de leurs Fermiers ou Locataires.
Ensuite on indiquera à la marge, à côté du détail des Biens, le Canton & la Municipalité où les Biens sont situés (2).

CANTON de *fage*
MUNICIPALITÉ de *fage*

Si, après le détail des Biens situés dans une Municipalité, on passe à d'autres Biens situés dans une autre Municipalité, on indiquera en marge cette autre Municipalité, & le Canton dont elle dépend, & ainsi successivement.

Je soussigné Pierre Claude Arnaud curé de la Commune de fage susdite de parvis justes par les délibérations des 25 mars et 17 1791 de l'unanimité, la première desdites délibérations par les délibérations du Département
demeurant à *fage*
déclare être dans l'intention de faire l'acquisition des Domaines Nationaux dont la désignation suit (1)!

De l'acquisition desdits biens tant desdits d'habitations dépendants desdites ly devant ordres de la curie et des autres situés dans l'annexes de l'église de fage appartenant la femme de fage et de fage dans les livres faisant les registres d'écritures par les papiers.



Directeur d'origine
Canton de Sion
Munis le public de Sion
de la Commune de Sion
en vertu de l'art. 1^{er} 1791
Mise aux enchères

1791



ARCHIVES DES BASSES-ALPES
Sion
1791

Lesquels biens sont par la authentique passé devant le Notaire ci-dessus rappelé & sont constatés être du produit annuel de Pour parvenir à l'acquisition desdits biens, à en payer le prix, de la manière déterminée par la disposition des Décrets & Instruction de l'Assemblée Nationale, des 14 & 31 Mai, 25, 26 & 29 Juin dernier. Et quant à ceux des biens ci-dessus qui ne sont pas affermés, & dont le Décret ordonne que le produit annuel sera évalué par des Experts pour en fixer le capital, consent à le payer également, conformément à l'évaluation qui en sera faite par Experts, à l'effet de laquelle estimation déclare choisir pour Expert 1 personne de

que autoris à y procéder conjointement avec l'Expert qui ser nommé par le Directoire du District, & consent à en passer par l'estimation du tiers Expert qui, en cas de partage, sera nommé par le Département, ou son Directoire (b).

En conséquence, je soumet à payer à la Caissa de l'Extraordinaire, ou en celle du District qui sera proposé, d'abord lors de l'acquisition, l'a-compte déterminé par les Décrets, suivant la nature des biens, & ensuite le surplus du prix de l'acquisition, dans le terme de douze années (c); le tout suivant les dispositions desdits Décrets: promettant au surplus y conformer absolument pour jouissance, jusqu'à l'entier acquittement du prix de l'acquisition.

Fait à Sion le vingt cinq 1791
Arnold

(a) L'on aura soin de distinguer les Biens de la première, de la seconde, de la troisième classe, d'appliquer à la portion de biens de chacune de ces classes la portion de revenu, & par suite, le capital qui y correspond. Ces différentes sommes seront tirées hors ligne, & ensuite réunies en un total. Quant aux biens de la quatrième classe, s'il s'en trouve, le Soumissionnaire fera son offre, & indiquera le nom de l'Expert qu'il nomme pour procéder à l'évaluation du produit, à la fixation du capital, & par suite à la détermination de la première enchère.
Si les détenteurs des biens déclaroient & soutenoient n'avoir point de bail, ou qu'il devint, de quelque manière que ce fut, impossible d'en avoir connoissance, il seroit indispensable d'en user en ce cas comme s'il n'en étoit point de bail; & de faire procéder à une estimation, sans cependant à recourir au bail, s'il venoit à être produit au District avant les enchères.
(b) Les frais des estimations des biens qui seront vendus aux Particuliers, se prendront sur le prix des ventes. Le Soumissionnaire qui ne deviendra point acquéreur, ne les supportera point. Les frais seront réglés par le Directoire du Département, sur les avis des Districts.
(c) Les Particuliers qui voudront se libérer dans un terme plus court, en feront toujours les maîtres; les dispositions des Décrets autorisant tout acquéreur à faire, quand il le jugera à propos, le remboursement des annuités.

Nota bene. Les Municipalités & les Particuliers sont invités à mettre en tête de leurs Lettres ou Mémoires les noms des Départemens, Districts, Cantons & Municipalités où sont situés les biens, ainsi qu'à écrire les noms, demeures & signatures très-lisiblement.
Les Lettres & papiers doivent être adressés à MM. du Comité chargé de l'aliénation des Domaines Nationaux, place Vendôme, n. 9, à Paris.
Suivant le Décret du 23 Août, cité de l'autre part, les Particuliers & les Municipalités qui ont fait des soumissions, doivent en envoyer, le plus possible, copies au Directoire du District & au Directoire du Département, dans l'étendue desquels sont situés les biens indiqués dans leurs soumissions.



On peut donc considérer que c'est le 24 juillet 1791 que commence l'histoire du collège de Seyne, lorsque le maire Pierre-Claude ARNAUD achète le couvent, l'église (de celle-ci, abattue en 1798, il ne reste rien aujourd'hui, l'emplacement correspondant au parking actuel du collège) et le clocher au nom de la commune, lors d'une vente à la bougie*, pour la somme de 2400 livres. L'acte de naissance de l'établissement scolaire pouvant, lui, être rapproché du contrat de location passé en mars 1796 entre les prêtres MARGAILLAN et JOSEPH et la commune afin de faire du bâtiment conventuel une pension pour l'éducation de la jeunesse.

Par la suite, diverses péripéties vont émailler l'histoire de l'établissement. Le collège est, au début du XIX^{ème} siècle, dirigé par un vicaire de la paroisse et un des problèmes récurrents semble être la modicité des redevances que les familles, trop pauvres, rechignent à verser. La commune, endettée, sera ainsi autorisée en 1811 par Napoléon à vendre les couvents des Trinitaires et des Dominicains... mais pour une raison qu'on ignore, elle conservera le collège. Lequel, en 1824, est reconverti en Petit Séminaire, un « collège mixte » pour des élèves se destinant à devenir prêtres, ce qui permet à l'enseignement de devenir gratuit. En 1829, le collège est à nouveau soumis au régime universitaire, quand les professeurs ecclésiastiques se retirent, après avoir refusé de prêter le serment, exigé par le gouvernement, de n'appartenir à aucune congrégation.

En 1849, encore, le conseil municipal envisage de fermer le collège, ce qui déclenche une levée de boucliers puisqu'une pétition des pères de famille au préfet réunit cent trente-six signatures.

Au début des années 1880, le collège correspond au corps principal de l'ancien couvent, adossé à l'ancien rempart. Il est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Les documents de l'époque montrent bien que les communes ont en charge les locaux et l'équipement scolaire, le préfet étant l'intermédiaire entre cet échelon local et le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le collège municipal devient le collège Marcel André après la seconde guerre mondiale, pour honorer un ancien élève de ce qui était le Cours complémentaire de Seyne les Alpes, mort de son engagement de résistant, dans les heures qui précèdent la Libération.

* Ce système permet un temps de réflexion à l'enchérisseur. La bougie est une petite mèche qui se consume en une dizaine de secondes. Lorsqu'elle s'éteint, elle laisse monter une fumée indiquant son extinction. C'est après l'extinction de deux feux successifs sans nouvelle enchère survenue pendant la durée de leur combustion que l'adjudication est prononcée au plus offrant et dernier enchérisseur.



Depuis hier, le collège de Seyne porte le nom de Marcel-André



En présence de nombreuses personnalités, une cérémonie s'est déroulée hier matin, à Seyne, au collège qui porte le nom de Marcel André.

Cette manifestation s'est déroulée en présence de Mme Vve André, de MM. Grasset, secrétaire général de la Préfecture ; Chiardola, maire de Seyne ; Barneaud, adjoint, les conseillers municipaux Robillard, inspecteur d'Académie ; Milhaud, directeur de l'Ecole normale ; le colonel Vial Joseph, maire de Château-Arnoux ; Duman (S. N. I.) ; Reboul, directeur du col-

lège ; Mme Margaillan, directrice de l'école de fille ; Lombard, président des A. C. de Seyne ; des élèves du collège, etc...

Le colonel Vial, dans son discours rappelait la carrière de Marcel André, né à la Conchette près de Barcelonnette, le 25 février 1900, élève du collège de Seyne, de 1915 à 1918, puis à l'Ecole normale de Montbrison (Loire) nommé instituteur à Fournies (Nord), puis en 1925, à Moustiers, Vachères, Villeneuve et Sigonce. Il fit partie du maquis et après de Martin Brét anima les mouvements de

Résistance. Avec Martin Brét, il fut arrêté à Oraison et avec lui il descendit dans la tragique fosse de Signes où il fut fusillé le 18 juillet.

M. Grasset devait parler, à son tour de ce héros de légende qui doit rester un exemple pour les écoliers et faisait l'éloge de l'école laïque. M. Lombard prononçait une allocution, puis les enfants du collège chantaient le célèbre « Chant des Partisans ».

La plaque était ensuite dévoilée sur le mur du collège. Le cortège se dirigeait vers le monument aux Morts. Les élèves chantaient la « Marseillaise ». Un vin d'honneur était servi dans la mairie de Seyne et clôturait cette cérémonie.

Notre photo :
Une vue des personnalités pendant la manifestation.
(Photo Lacasa.)

Département des
Basses-Alpes
Arrondissement
de DIGNE
COMMUNE DE SEYNE

MAIRIE DE SEYNE LES ALPES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 1966

L'an mil neuf cent soixante six et le sept décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de SEYNE-LES-ALPES s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation régulière, sous la Présidence de Mr. Marius CHIARDOLA, Maire .

Etaient présents : Tous les membres du Conseil, sauf
Absents excusés : MM. JAUBERT Paul & SAVORNIN Joseph
Mr. BONNAFOUX Charles est élu secrétaire de séance .

NOM PATRONYMIQUE DONNE AU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL

Le Maire fait connaître qu'il a été saisi officiellement par Mr. le Président de l'Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance des Basses-Alpes et par Mr. l'Inspecteur d'Académie , d'une demande tendant à donner le nom de Marcel ANDRE au Collège d'Enseignement Général de Seyne-les-Alpes .

Le Maire donne ensuite lecture du "curriculum vitae" de cet Instituteur Bas-Alpin, Grand Patriote et Grand Résistant fusillé par l'ennemi le 18 Juillet 1944 dans le Vallon tristement célèbre de SIGNES .

LE CONSEIL MUNICIPAL : A l'unanimité des membres présents .

- DECIDE de rendre un HOMMAGE PUBLIC à Marcel ANDRE en donnant son nom au Collège d'Enseignement Général de Seyne-les-Alpes ;
- PRIE Monsieur le Préfet de bien vouloir soumettre la présente délibération à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale .-

Fait et délibéré à SEYNE les jour, mois et an que dessus .

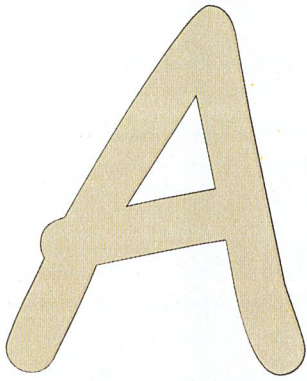
Ont signé au registre les membres présents .

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME .

SEYNE, le 10 Décembre 1966 .

Le Maire,





La lumière de ce qui précède, on voit donc bien que la commune a toujours été partie prenante du fonctionnement du collège, d'ailleurs longtemps « municipal ». En effet, avant 1982, les communes étaient impliquées en matière éducative. Elles avaient la charge financière des collèges, les dépenses étant inscrites au budget primitif de la municipalité mais ensuite subventionnées par la préfecture : de nombreux arrêtés l'attestent.

A partir de 1982, les lois de décentralisation entraînent une profonde réforme administrative et le paysage éducatif s'en trouve modifié considérablement. Certes, la France ne devient pas un Etat fédéral et les collectivités territoriales doivent respecter la loi républicaine, mais le département en particulier hérite d'importantes compétences, notamment dans le domaine scolaire : la construction et le fonctionnement matériel lui incombent désormais, ce qui s'accompagne par conséquent de transferts de ressources fiscales ou du versement de dotations par l'Etat.

Au Collège de Seyne, la dernière grande phase d'agrandissement et de restructuration date de 1998 : un important bâtiment a été rajouté à l'ancien, comprenant des salles de vie scolaire, une salle de technologie et une salle dite « polyvalente ». Cet agrandissement était devenu indispensable, étant données les évolutions démographiques : en effet, si la commune voit sa population baisser entre le début des années 1980 et 1990, cette dernière compte deux cents personnes de plus en 1999, pour atteindre le chiffre de 1440 habitants. Le collège, dont le recrutement s'étend du Vernet à La Bréole, connaît la même évolution ; si la rentrée 1991 voit l'arrivée de cent élèves, ils seront cent trente-quatre en 1998... les nouveaux locaux ont été les bienvenus.

Le collège Marcel André, ancien collège municipal, a donc aujourd'hui un visage qui mêle l'ancien et le moderne : si ce couvent est peu visible en ce début du XXI^{ème} siècle, l'établissement est toujours enchâssé dans l'ancien rempart ; alors que l'agrandissement est fait d'une architecture de béton et de métal..



Ci-contre, on peut observer la jonction de l'ancien rempart et du moderne (l'agrandissement du collège), cité en page 25. photo Fayçal ACUAD

LES COLLEGES
DANS LES BASSES-ALPES
5874-585588 S87 SMD
5837700 S87

NUMEROS des VENTES.	DATES des procès-verbaux DE VENTES.	DÉSIGNATION DES OBJETS ALIÉNÉS, & de la Commune où ils sont situés.	INDICATION de l'ancien établissement, ou de l'ancien propriétaire.	NOM de l'Adjudicataire ou de son Command	MONTANT de l'adjudication.	SOMMES PAYÉES.	SOMMES qui restent dues: EN CAPITAL.	REDUCTION de ce qui reste dû en capital, par suite ventes de dépréciation du Département.	INTÉRÊTS de ce qui reste dû EN SUPLÉMENT calculés jusqu'au premier Janvier an 6.	OBSERVATIONS.
285	24 juillet 1799.	Maison, Chapelle - Lavoir, grenier appartenant à l'Église de St-Jacques.	Chapelle, Lavoir, grenier appartenant à l'Église de St-Jacques.	Pierre Pons commandant	2400 ⁰⁰	2487 ⁵⁰				
286	13									

DÉPARTEMENT
des
BASSES-ALPES;
BUREAU

N°. 39

Liberté.



Egalité.

DICNE, le 25 Brumaire an 11 de la
République française, une et indivisible.

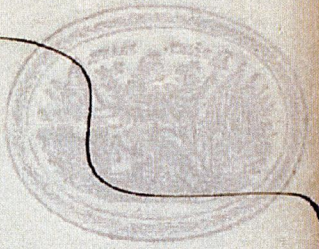
LE GÉNÉRAL DE BRIGADE, ALEXANDRE LAMETH,
Préfet du Département des Basses-Alpes,

Seyne.
Au Maire, à *Szalquier.*

Je vous transmets, Citoyen, copie d'une
lettre du Conseiller d'État chargé de la
direction et de la surveillance de l'instruction
publique, qui indique les formalités à suivre
pour obtenir une école secondaire. Votre
Commune étant du nombre de celles dont
la population & la situation méritent pour



lettre de M^r le préfet
au sujet de l'école
secondaire, y joint la
lettre du ministre, et
notre petition du 25.
Armenie an 11.



Le Général de BRICARD, ALEXANDRE LAMETH
Préfet du Département des Basses-Alpes

exiger un semblable établissement, je vous invite
à former votre demande, conformément aux
instructions ci-jointes, afin que vos Concitoyens,
puissent profiter des avantages que la loi assure
à l'enseignement du second degré.

Je vous salue.
Je suis le préfet municipal.
Le sieur Gélis le 8^e
Armenie



11. 7311
Département
des
Basses-Alpes

—
Arrondissement
de Digne

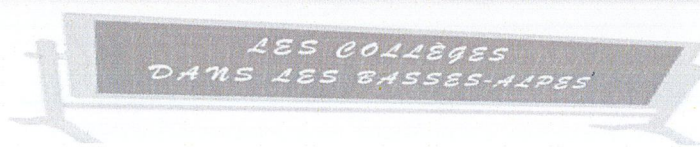
Commune de Seyne

—
Agrandissement et appropriation
du collège Communal

—
Plan et dessin des ouvrages

*Dessin par l'architecte anonyme
de Seyne le 28 août 1881.
Digne*

—
Echelle de 0,005^m par mètre

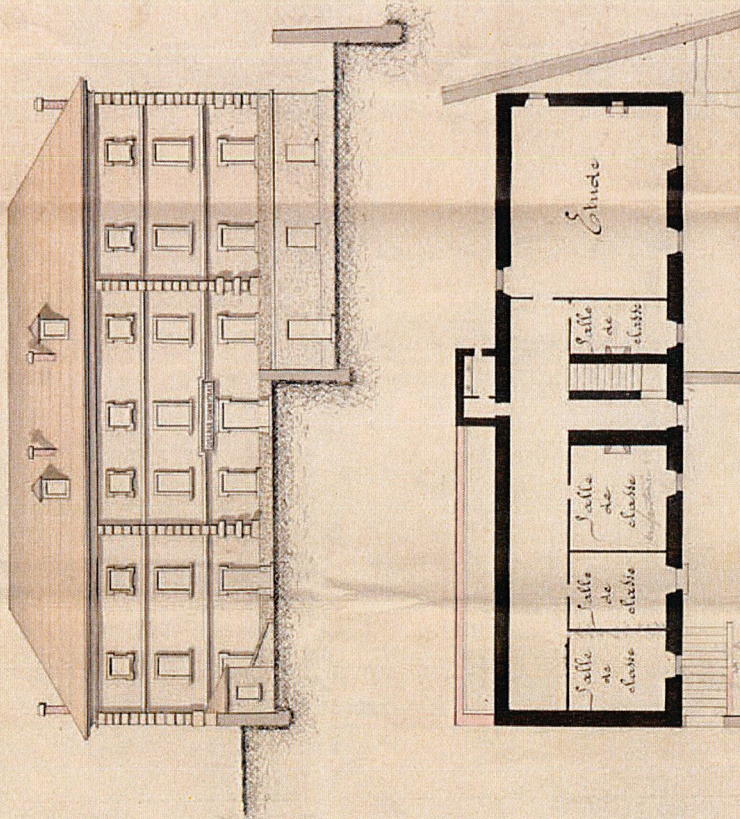




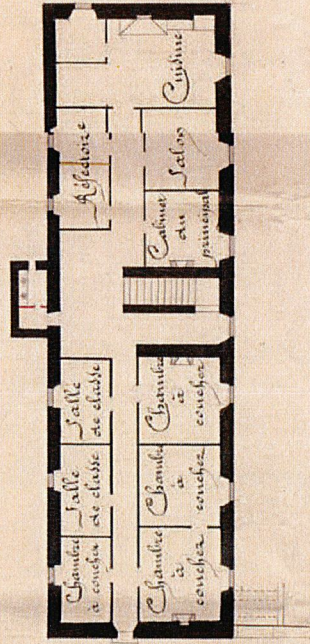
5847A-5855A8 S37 5M4D
5847T00 S37

COLLEGE DE SEYNE

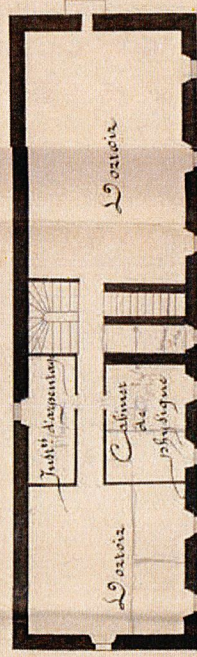
Elevation



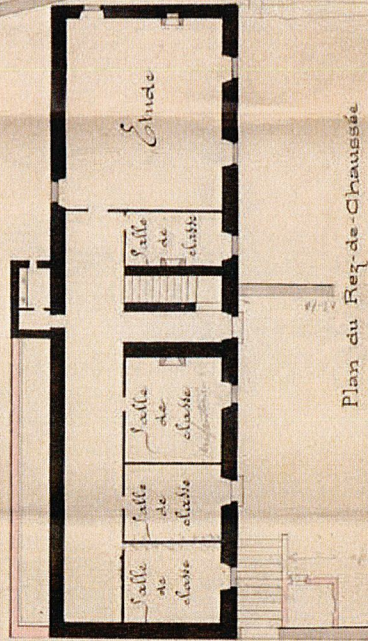
Plan du 1^{er} Etage



Plan du 2^e Etage



Plan du Rez-de-Chaussée



AD04/EDEP205 - Agrandissement du collège, 1881

Collège de Seyne-les-Alpes

Reconstruction des cabinets d'aisances

Dessins

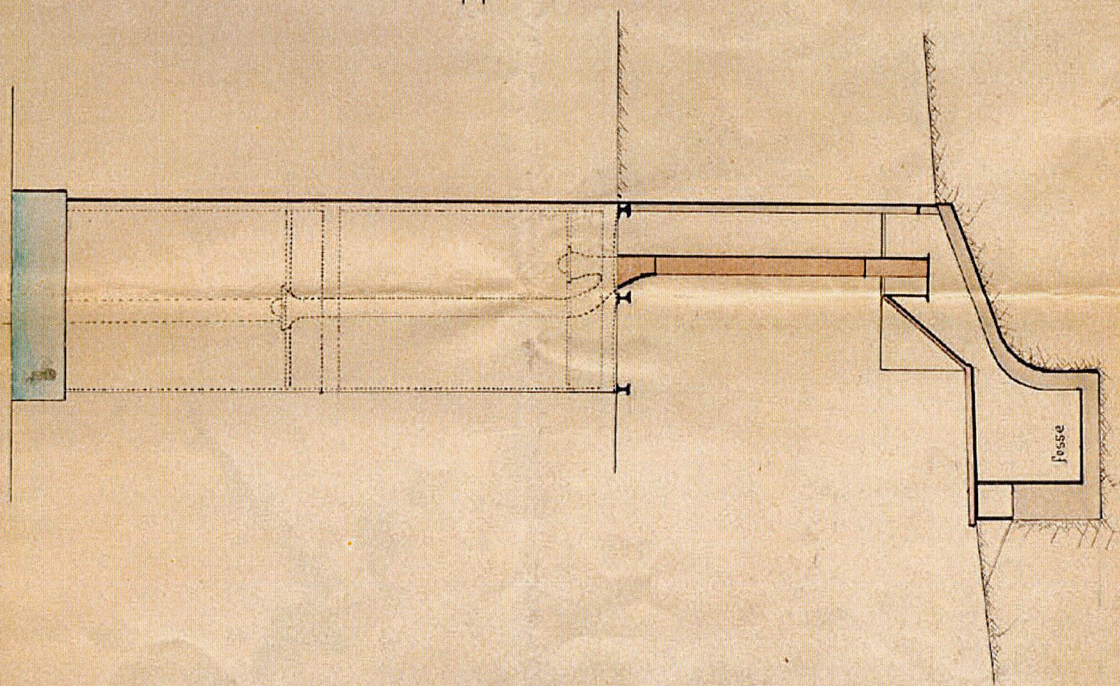
Vu et approuvé
par le Maire absent
L'Adjoint
Martin



Dessiné par l'architecte soussigné.
Seyne, le 18 Novembre 1906.
L. Scarmy



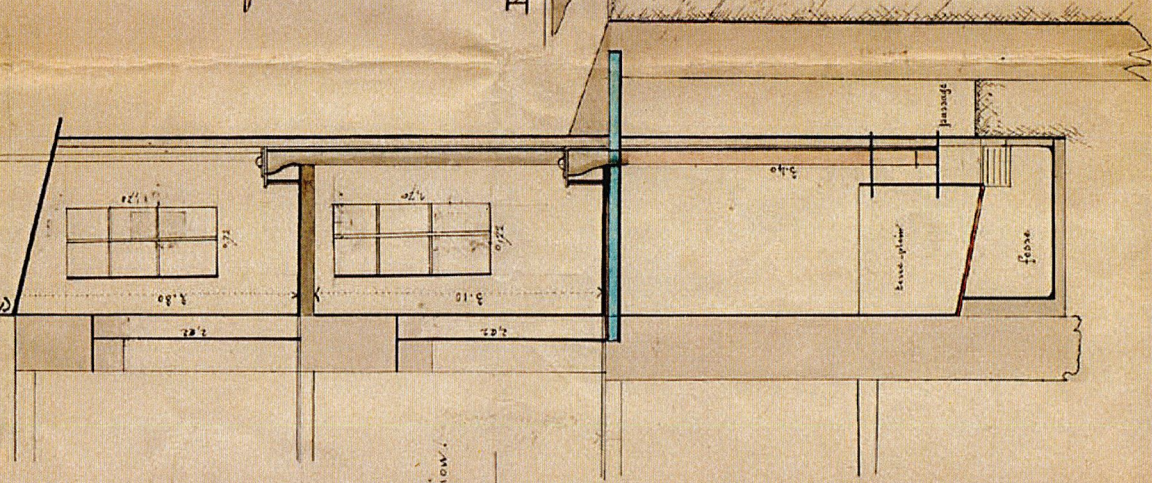
Elevation sur la facade nord du college (0.02)



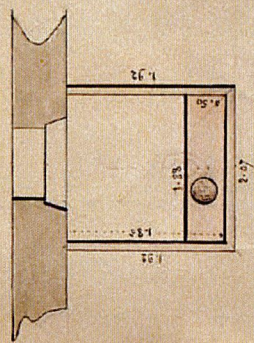
Legende

- A - ouverture de ventilation.
- B - coupe d'eclairage.

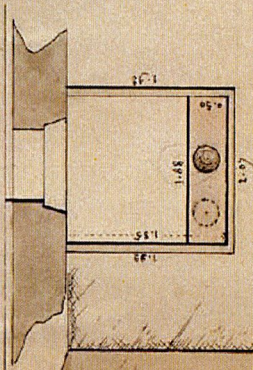
Coupe (0.02)
Page d'avant



Plan arrivee au cabinet superieur



Plan arrivee au cabinet inferieur



Extrait des Registres des Délibérations
du Gouvernement de la République.

Le vingt huit prairial an six de la Rép.^{ic}

Le Gouvernement de la République.

Vu la loi du six floral an six, les arrêtés du
quatre Messidor suivant et du treute frimaire
au six.

Sur le Rapport du Ministre de l'intérieur.

Arrête ce qui suit:

Art. 1^{er}.

La Commune de Seyne, Département des
Basses alpes, est autorisée à établir une école
secondaire dans la Maison des Cy devant trinitaires,
qui lui est concédée à cet effet, à la charge pour la
dite Commune de remplir les conditions prescrites
par l'arrêté du treute frimaire au six.

Art. 2^e.

Le Ministre de l'intérieur est chargé de
l'exécution du présent arrêté qui sera inséré

1702

Seyne le 7 février 1824

Le 11 février écrit à S. E. et envoyé l'extrait
de la délibération

Maire de la ville de Seyne
 A Monsieur Le Recteur de l'Académie à Aix
 Monsieur

J'ai l'honneur de vous adresser l'extrait de la
 Délibération du Conseil Municipal de cette ville au
 sujet de la jonction d'un petit séminaire au Collège
 Communal de cette ville qui a été proposé par
 Monseigneur l'Evêque de Digne. Je vous prie au nom
 de cette Commune de vouloir bien lui accorder vos
 bons offices pour faire réussir le projet. Notre pays
 et ses habitants gagneront beaucoup à cet établissement
 et vous en conserveront une vive reconnaissance. Le zèle
 qui vous anime pour la propagation des sciences en est
 un ^{sur} garant des soins que vous voudrez bien donner
 à cette affaire.

J'ai l'honneur d'être

Avec une Respectueuse Considération

Monsieur Le Recteur

Votre très humble et très
obéissant serviteur
Le Maire de Seyne
M. B. B.

Copie, L'original a été adressé à J. P. L. G. M. le 11 Janvier 1824.

INSTRUCTION PUBLIQUE,

Département

Des Basses Alpes

Commune de

Seyne

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal de la commune de Seyne.

L'an mil huit cent vingt quatre et le
vingt un janvier

Le Conseil Municipal de cette commune
a été assemblé extraordinairement à la Présidence de M.
Louis Gras, Maire de cette ville, en suite de l'autorisation
de M. le Préfet du 14 Janvier 1824, auquel ont
été présents M. M. Louis Gras, Maire, Jean
Antoine Espartero, Jean Etienne Robert, François
Balthazard, comsard, Joseph Pelligrin, Joseph Jaquet,
Rupin, Victor Amédée Jaramy, l'abbé Honoré Mathieu,
Joseph Ligier, Sumard, Joseph Schari, Jean Antoin
Chevalier, Jean François Savourin, Louis Antoine Mathieu,
Jean Joseph Schari, et Jean Baptiste Bénédict Blampignon.

Proposition

Monsieur Le Maire a dit qu'il a reçu une
lettre de monsieur Le Préfet de l'arrondissement de
Digne du 21 décembre dernier par laquelle ce Préfet
lui a proposé que monsieur Le Recteur de
L'Université d'ici lui propose de lui céder le
Collège communal de cette ville pour en former
un petit séminaire collégial à l'instar de celui
de Sisteron qui lui a été cédé et qui fait organiser
sur le site d'un petit séminaire et que les
élèves qui y résideront comme candidats pour
la théologie soient exemptés de la taxe
universitaire.

(Signature)



Monsieur l'Evêque invite l'Administration
de s'occuper de cette importante affaire et de prendre
une délibération séparée à ce sujet. Sur quoi le
Conseil est requis de délibérer.

Le Conseil considérant que l'éducation
de la jeunesse est un des objets les plus importants
dont puisse s'occuper l'Administration.

Considérant que le collège communal
établi depuis plus de trente ans a fourni à plusieurs
jeun de famille la faculté de donner à leurs enfants
la première éducation. Faculté dont ils auroient été
privés s'il n'eût fallu les envoyer dans des pensionnats
dont la dépense auroit toujours été beaucoup au
dessus de leur moyen.

Considérant que la proposition de
Monsieur l'Evêque de joindre à ce
collège un petit séminaire ne peut qu'être
utile à cet établissement parce que les études y seront
mieux dirigées et mieux surveillées. Le Conseil
à l'unanimité accepte avec une pleine reconnaissance
cette proposition et offre l'amalgamation de cet
établissement les dépenses que la modicité de
ses revenus peut lui permettre de faire sur le
main d'adresser à M. le Préfet. Extrait de
la présente délibération avec procès verbal
bien approuvé et de la transmettre en suite
à M. le Recteur de l'Académie de Aix
ainsi qu'à Monsieur l'Evêque de Digne et de
les copies l'un et l'autre de vouloir bien
réaliser un si important projet. Signé de
l'original Mathieu Gysautis, curé, remittat

Lelligier, Reynier, Juxamy, Ferrerat, Aubard,
chevater, Favuonier, Mathieu Richard,
Blampignon et Mathieu maire.

Le Préfet du département des
Basses-Alpes vu la délibération ci dessus.

Considérant que les propositions qu'elle
renferme sont dans l'intérêt de l'éducation chrétienne
de la jeunesse, approuve cette délibération
pour en avoir son Exécution. Signé en janvier
1824. Signé Ferrand.

Pour copie conforme à l'original
le Maire de la ville de Seyne
Signé Mathieu

UNE NOUVELLE CREATION : SAINTE-TULLE

LES COLLEGES
DANS LES BASSES-ALPES



A

LA fin des années 1990, le sud du département recense trois collèges publics : un à Oraison et deux à Manosque. Les effectifs concernant ces deux collèges sont très élevés : 927 collégiens en 1999 pour l'établissement Jean Giono et 947 au Mont d'Or. La nécessité impérieuse de créer un troisième collège dans la zone de Manosque apparaît alors.

Dès lors, l'objectif à atteindre pour le Conseil général est de réduire les effectifs de ces deux établissements à environ 700 collégiens. Suite à un prévisionnel d'effectifs réalisé par l'Inspection académique et malgré l'ouverture prévue en 2000 du collège « Vinon sur Verdon » dans le Var, il est envisagé de créer une structure d'une capacité d'accueil de 400 élèves, après consultation des parents, des syndicats d'enseignants et des élus.

Plusieurs communes proposent alors leur candidature : Oraison, pour une extension du collège existant, Sainte-Tulle, Pierrevet, (qui soutient ensuite Sainte Tulle), Volx, et Manosque. Après étude de ces dossiers, l'implantation du nouveau collège sur la commune de Sainte Tulle semble être une solution très intéressante : réduction des effectifs de chaque collège existant à Manosque à environ 700 élèves, économie pour les transports scolaires, ... mais la commune de Volx a également des atouts.

L'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale * (CDEN) a été recueilli le 8 mars 1999. Il en est ressorti l'urgence de la construction d'un troisième collège, avec une prise en considération de la candidature de Sainte Tulle, mais aussi la nécessité d'un quatrième établissement, ainsi que d'un troisième lycée à Manosque. A cette occasion, l'Inspecteur d'académie a fait savoir que l'État aiderait les Départements construisant des collèges afin de soulager ceux implantés dans les Zones d'Éducation Prioritaire ayant plus de 1000 élèves (cas du collège J. Giono à Manosque).

* Le C.D.E.N peut être consulté, donner des avis ou formuler des vœux dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il est composé du Préfet, de l'Inspecteur d'Académie, de cinq membres du Conseil général, de représentants des collectivités locales, des usagers (parents d'élèves, associations, ...), des personnels des établissements d'enseignement et de formation.

CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 19 MARS 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, et le 19 Mars à 9 heures 30, l'Assemblée Départementale s'est réunie sur la convocation de son Président, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BIANCO, Président du Conseil Général dans la salle des délibérations du Conseil Général.

Monsieur Jean-Yves ROUX a été désigné comme Secrétaire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Louis ADRIAN
M. Marc ARNOUX
M. Roland AUBERT
M. Paul BERNARD
M. Jean-Louis BIANCO
M. Jacques BOETTI
M. Raymond BRESSAND
M. Gilbert BRUN
M. Pierre-René CEZE
M. Jean CHABRE
Mme Renée CHAUPIN
M. Marcel CLEMENT
M. Mario DE NADAI
M. Jacques ECHALON

M. Francis GALIZI
M. Jean-Marie GIBELIN
M. André LAURENS
M. René MASSETTE
M. Jean PHILIP
M. Jean-Yves ROUX
M. Jean SANTUCCI
M. Gilbert SAUVAN
M. Fred SINGLE
M. Daniel SPAGNOU (à partir de 11 h 53)
M. Jean-Paul THERMINARIAS
M. Gérard VELIN
M. Lucien VILLECROZE

ABSENTS ET EXCUSES:

M. Jean BALLESTER ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GIBELIN.
M. Gilbert RISSO ayant donné pouvoir à M. Francis GALIZI.
M. Henri SAVORNIN ayant donné pouvoir à M. Jean PHILIP.
M. Daniel SPAGNOU ayant donné pouvoir à Mme Renée CHAUPIN (jusqu'à 11 h 53)

Monsieur le Président fait ensuite procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.



Délibération n° : D--V-ED-1-(99-03)

Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse

Objet : Implantation d'un troisième collège dans la zone de MANOSQUE

LE CONSEIL GENERAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3111.1 à L 3342.2 ;

Considérant la nécessité impérieuse de créer un troisième collège dans la zone de MANOSQUE, vu le sureffectif que connaissent les Etablissements J. Giono et Mont-d'Or ;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale au cours de sa réunion du 8 Mars 1999 ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

VU l'avis favorable de la Cinquième Commission ;

Après en avoir largement délibéré,

DECIDE :

- de CREER le troisième collège à SAINTE-TULLE, sous réserve que, au préalable, la Commune prenne à sa charge l'enfouissement des lignes électriques qui surplombent les parcelles proposées pour l'implantation de l'Etablissement ;

.../...

- de DONNER un accord de principe sur la création d'un quatrième collège à VOLX, dans les quatre ans qui suivent :

Résultat du vote : POUR = 28 ABSTENTIONS = 2

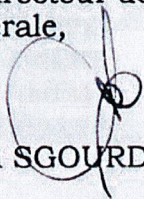
Etant donné l'objectif d'ouverture de ce troisième Etablissement à la rentrée 2001 :

- d'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil Général à engager, d'ores et déjà, les différentes prestations et études préalables : études de programmation, géotechniques, contrôle technique, coordination sécurité, selon les dispositions prévues pour les marchés négociés au Code des Marchés Publics ;
- et de SIGNER les marchés correspondants.

- ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME :
Le Directeur de l'Administration
Générale,

Alain SGOURDEOS.



Le Président du Conseil Général,

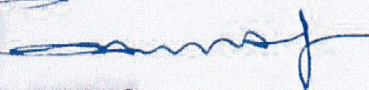
Jean-Louis BIANCO.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Date de dépôt : - 2 AVR. 1999
Date de publication : - 6 AVR. 1999
Digne-les-Bains, le - 7 AVR. 1999
Pour le Président du Conseil Général,

Le Directeur,



Gisèle DAUMAS



collège à voix dans les quatre ans qui suivent.

Le collège de Sainte-Tulle ouvrira finalement ses portes à la rentrée de septembre 2002 avec environ 376 élèves. Il portera le nom de Pierre Girardot en octobre 2004. Le collège de Volx a, lui, accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2007 avec 414 élèves.

AD04/10Wpro 0074

Délibération n° : D--V-ED-1-(99-09)

Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse

Objet : Collège de SAINTE-TULLE
Programme d'équipement et plan de financement prévisionnel

LE CONSEIL GENERAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3111-1 à L 3342-2 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 19 Mars 1999 décidant de créer à SAINTE-TULLE le troisième collège du secteur de MANOSQUE ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général présentant le programme, l'implantation, l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnels de l'opération ainsi que son mode d'exécution se rapportant à la création d'un collège 400 ;

VU l'avis favorable de la Cinquième Commission ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'AUTORISER le Conseil Général à se porter acquéreur, à titre gracieux, auprès de la Commune de SAINTE-TULLE des terrains d'emprise du futur collège, à savoir les parcelles cadastrées :

. AL 89 d'une superficie d'1 ha, 16 a, 83 ca, issue de la parcelle AL 87 ;

. AL 94 d'une superficie d'8 a, 96 ca, issue de la parcelle AL 88 ;

situées au lieu-dit La Burlière à SAINTE-TULLE ;

.../...

Rapport n° : R-III-ED-2-(29-10-04)

Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports

Objet : Dénomination du Collège de Sainte Tulle.

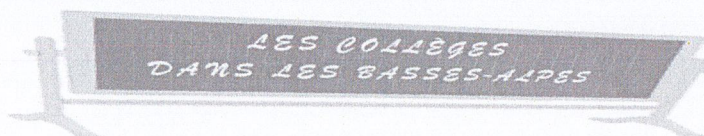
L'article L.421-24 du Code de l'Education prévoit que la dénomination d'un Etablissement Public Local d'Enseignement est de la compétence de la Collectivité territoriale de Rattachement. Cette dernière doit recueillir l'avis du maire de la commune d'implantation et du Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Monsieur Le Maire de Sainte Tulle ainsi que le Conseil Municipal, le Conseil d'Administration du collège se sont prononcés favorablement sur le nom de Pierre Girardot.

Grand résistant, il a été élu Maire de Sainte Tulle de 1943 à 1978. Elu cinq fois à l'Assemblée Nationale, il a été également membre de notre Assemblée puisque élu Conseiller Général de Manosque de 1970 à 1988. Disparu en 2001 à l'âge de 87 ans, Pierre Girardot laisse le souvenir d'un homme droit, généreux, à l'esprit d'ouverture et de tolérance.

Je vous propose de donner au Collège de Sainte Tulle le nom de Pierre Girardot.

Je prie l'Assemblée Départementale de bien vouloir en délibérer.



Enseignement secondaire

Inauguration du nouveau collège de Sainte-Tulle

Le nouveau collège de Sainte-Tulle a été inauguré hier en présence du recteur d'académie M. Monteil et de tout un parterre de personnalités locales et départementales.

Le nouveau collège de Sainte-Tulle, qui s'est ouvert il y a quelques jours pour la rentrée 2002-2003, a été inauguré hier en grande pompe.

Parmi les nombreuses personnalités présentes, le recteur d'académie M. Monteil s'était tout spécialement déplacé d'Aix-en-Provence pour cet événement ce « grand jour pour Ste-Tulle et le département », comme devait nous le confier en aparté l'inspectrice d'académie Mme Lesko.

Au cours des différents discours, Marcel Clément, conseiller général délégué aux affaires scolaires a qualifié ce chantier d'un an pour

la construction de cet établissement de « véritable performance qui associe tous les partenaires du projet ».

Rappelant par ailleurs qu'il s'agissait-là de « la première réalisation depuis la loi de décentralisation de 86 qui place les collèges sous la compétence du conseil général ».

« Une réalisation qui traduit la politique du Conseil Général qui fait de l'éducation la priorité des priorités et qui déclare la guerre à l'échec scolaire ».

Quant à Jean-Louis Bianco, président de l'assemblée départementale, il s'est félicité de « la qualité architecturale de l'établissement », que l'on doit à M. Régis Rioton et qui « s'intègre parfaitement dans son environnement le long du Chuffere et face au centre ancien de la cité », comme devait le préciser pour sa part le maire, M. Yannick Philipponneau.

Jean-Louis Bianco ajoutant : « le CG a lancé un opération sans précédent de constructions et rénovations de collèges dans le 04, en misant sur les nouvelles technologies, pour que s'épanouissent tous les talents et toutes les capacités... »

De son côté, le recteur d'académie, M. Monteil, a salué cette réalisation qui s'inscrit dans une volonté



Le traditionnel coupé du ruban inaugural par Jean-Louis Bianco, président du Conseil Général, entouré notamment du recteur d'académie M. Monteil (Photo Robert Arnoux)

« d'améliorer le service public de proximité ».

« Avec l'ouverture du collège de Ste-Tulle, la révision des secteurs et la concertation avec les partenaires ten-

dent à harmoniser les flux sur les deux collèges de Manosque.

« Avec les nouvelles pistes de décentralisation annoncées par le 1er Ministre, les

partenariats vont être renforcés, et la réflexion sera soumise à chaque acteur pour que soient partagées les responsabilités au plus près des réalités de terrain, afin de créer un maillage harmonieux d'offres de formation sur l'ensemble du territoire.

Concluant que « toute nouvelle implantation doit être dépassionnée et faire l'objet d'une étude objective dans le sens de l'intérêt des en-

Déjà du préavis de grève dans l'air

M. Asaro, secrétaire du syndicat UNATOS FUS (personnels enseignant, technique et de service) a tenu à évoquer la situation de sous effectif du personnel de service au collège de Ste-Tulle et, après une première semaine de fonctionnement, un préavis de grève pourrait bien être lancé.

« C'est bien beau d'avoir un bel établissement, encore faut-il du personnel pour l'entretenir ! »

a-t-il expliqué, considérant que « l'effectif cuisine et entretien est véritablement dérisoire, avec en tout est tout : un seul cuisinier pour la gestion, l'élaboration et la préparation de 300 repas par jour ; 1 ouvrier professionnel à atelier et 4 ouvriers d'entretien et d'accueil ».

Pas de créations de postes, mais du redéploiement : « on a déshabillé Pierre pour habiller Paul ! »

N.V.

fants ».

La règle des 4 fois 100

Ce nouvel établissement a été conçu pour pouvoir accueillir une capacité de 400 élèves selon la règle dite des « 4 fois 100 » : 100 élèves de 6e, 100 en 5e et autant en 4e et 3e.

« Avec 389 élèves inscrits à ce jour, l'objectif parfaitement atteint ! devait lancer le recteur, qualifiant « cette rentrée digne de la conquête de l'espace ! »

Enfin, on retiendra que si une plaque commémorant la date d'inauguration du collège a été dévoilée ; en revanche, l'établissement n'a pas encore été officiellement baptisé.

Ce ne saurait tarder, le nom proposé et qui sera selon toute vraisemblance retenu, n'étant autre que celui de feu Pierre Girardot, grand résistant et ancien député communiste.

Nadia Ventre et R.P.

Les personnalités

Beaucoup de monde hier à Sainte-Tulle pour l'inauguration du nouveau collège. Parmi les nombreuses personnalités présentes, tant locales que départementales :

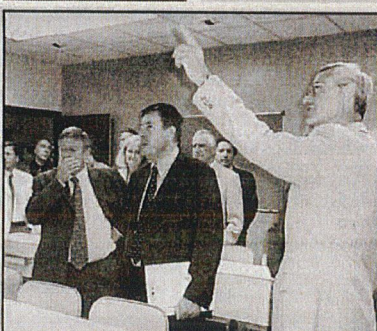
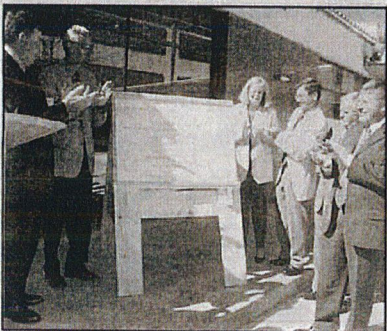
Le préfet De Mester, le sous-préfet Mourou, Jean-Louis Bianco, président du Conseil Général ; Marcel Clément, conseiller général chargé des affaires scolaires ; le recteur d'académie, M. Monteil, Mme Monique Lesko, inspectrice d'académie ; la principale du collège, Mme Martine Thirion ; le maire de Sainte-Tulle, Yannick Philipponneau ; Claude Domeizel, sénateur maire de Voix.

Collectif pour un 3e lycée à Manosque

Les membres du Collectif pour un 3ème lycée à Manosque ont manifesté pour que les procédures de mise en route du futur établissement soient accélérées et lancées en urgence.

Alors que l'on espérait une ouverture en 2004, il est actuellement question d'une ouverture en 2005 voire 2006.

Un échéancier « inacceptable » pour les membres du collectif au regard de la situation de complète saturation au lycée Félix Esclangon.



III. ANNEXES



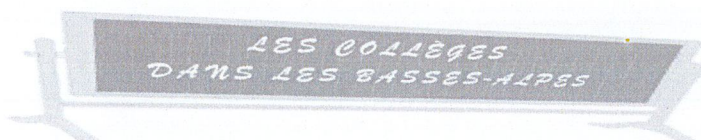
DATES DE FONDATION OU DE CREATION DES ACTUELS COLLEGES BAS-ALPINS

COMME le montrent les précédents exemples, la localisation de nos collèges et cités mixtes actuels peuvent correspondre soit à des bâtiments anciens (bâtiments religieux, ancien lycée municipal, ...), soit à des constructions nouvelles. Il est à noter cependant que la majorité des bâtiments ont été construits dans les années 1960 et que de nombreuses extensions ont été réalisées ultérieurement.

↳ Annot : le CEG est mis en service le 1^{er} octobre 1960.

↳ Banon : les locaux du CEG existent depuis 1962.

↳ Cité mixte de Barcelonnette : ouvert en 1919, il était alors destiné uniquement à l'éducation des garçons mais devient par la suite un collège mixte. A la fin de la seconde guerre mondiale, l'agrandissement des locaux est envisagé et le nouveau lycée ouvre ses portes à la rentrée 1965. (depuis 1646 existait le collège Saint-Maurice qui ferma ses portes au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale).



↳ Castellane : le collège occupe depuis septembre 1987 les locaux d'un couvent datant du XIII^{ème} siècle, lequel appartenait jusqu'en 1970 à la Principauté de Monaco, qui y avait installé une colonie de vacances. Le bâtiment sera cédé à la mairie pour un franc symbolique, elle-même le rétrocèdera ensuite au département.

↳ Château-Arnoux : par arrêté ministériel du 2 juillet 1962, le CEG public de Saint-Auban et l'annexe pédagogique du Lycée de Digne fusionnent et sont transformés en lycée municipal classique et moderne mixte. Pour la rentrée 1963, toutes les classes du lycée Saint-Auban -sur-Durance sont regroupées au quartier de la « Bastide Neuve ». En 1968, le lycée est transformé en collège. La réception définitive du CES Camille Reymond (type 600) a lieu le 06 septembre 1976.

↳ Digne : Borrély : l'ancien couvent des Cordeliers est fondé au XVIII^{ème} siècle. En 1789, les bâtiments et les jardins sont déclarés propriété nationale. Après avoir appartenu à la ville, le couvent des Cordeliers et la chapelle passent aux mains de l'évêque et deviennent le grand séminaire. Mais en 1905, en raison de la loi de séparation de l'Église et de l'État, les bâtiments sont une seconde fois déclarés propriété nationale. Le docteur Romieu, alors maire de Digne, réussit, le 14 avril 1909, à acheter les bâtiments de l'ancien grand séminaire. Le collège des jeunes filles, dont les cours se déroulaient auparavant rue Pied-de-Ville, allait naître. Cet établissement ouvre ses portes aux élèves le 1^{er} octobre 1911.

↳ Digne : Gassendi : en 1882, le conseil municipal présidé par M. Soustre, émet le vœu que le collège municipal, alors situé rue Mère de Dieu, devienne lycée national pour 400 élèves. Ce sera chose faite par un décret de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en 1883. Le 6 octobre 1887 a lieu l'inauguration par le ministre de l'Instruction publique du « nouveau » lycée. Le lycée Gassendi est devenu collège d'enseignement secondaire de 600 places le 29 juin 1969 et simplement collège en 1977.

↳ Forcalquier : la première rentrée a lieu en 1974

↳ Manosque : Giono : une convention (approuvée le 8 mai 1969) est passée entre l'État et la commune de Manosque pour la construction d'un établissement de 600 places au lieu dit « les Varzelles ». Le procès-verbal de remise du bâtiment scolaire est daté du 11 septembre 1969.



↳ Manosque : Mont d'Or : les locaux sont mis en service en mai 1963.

↳ La Motte du Caire : le collège occupe les locaux d'un ancien groupe scolaire construit en 1907, qui comprenait, outre quatre salles de classe, les logements de fonction des enseignants, la salle de la mairie et celle des archives, le bureau du maire, la justice de paix et le greffe. En 1976, un CEG y a été installé, tandis que l'école primaire a déménagé en 1979. Un second bâtiment, abritant la demi-pension et l'internat a été construit au début des années 1980.

↳ Oraison : ouverture du groupe scolaire pour la rentrée de 1955. A la rentrée de 1968, les deux collèges d'enseignement général de garçons et de filles fusionnent pour devenir un CEG mixte.

↳ Riez : une convention (approuvée le 26 mars 1965) est passée entre l'État et la commune de Riez pour la construction d'un CEG mixte de 400 élèves. Les procès-verbaux de remise de bâtiment scolaire sont datés de septembre 1971 et juillet 1972 par le sénateur et maire Maxime Javelly. La création du CEG mixte de Riez avec un internat à entraîné la fermeture du CEG mixte de Valensole.

↳ Saint-André-les-Alpes : La première rentrée se déroule en 1956. Le collège connaît une restructuration en 1993 : l'internat disparaît et est remplacé par des salles de classe.

↳ Sainte-Tulle : voir la partie II.

↳ Seyne-les-Alpes : voir la partie II.

↳ Cité mixte de Sisteron : Le transfert du CET de filles dans les nouveaux locaux du lycée Paul Arène a lieu à la rentrée 1968.

↳ Volx : le collège a ouvert à la rentrée 2007.

L ARTICLE L.421-24 du Code de l'Éducation prévoit que la dénomination d'un Établissement Public Local d'Enseignement est de la compétence de la Collectivité territoriale de rattachement. Cette dernière doit recueillir l'avis du maire de la commune d'implantation et du Conseil d'administration de l'Établissement.

A LA lecture des notices biographiques qui suivent, on peut remarquer que tous les hommes et femmes qui ont donné leur nom à un collège du département sont des « enfants du pays », à l'exception notable de René Cassin, un des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ces personnages de souche bas alpine ont eu, la plupart du temps, un rôle politique local (M. Javelly, P. Girardot) ou national (A. Honnorat, H. Laugier). Ils ont été résistants : C. Reymond, E. Honnoraty, M. André ; ce sont des intellectuels, des écrivains ; J. Giono, M. Borrelly, P. Arène. ; ou encore un scientifique : G. Itard. Il reste bien sûr « la » personnalité du département : Gassendi. Cependant, trois collèges portent des noms que l'on pourrait qualifier de « géographiques » : le collège du Verdon à Castellane, celui du pays de Banon et celui du Mont d'Or à Manosque.

Notices biographiques sur les personnages

dont les noms ont été donnés à des établissements secondaires

A N N O T

Emile Honnoraty (Annot, 1898-1959)

Émile Honnoraty est mobilisé le 4 mai 1917. Parti au front le 7 janvier 1918, il rejoint le 233^e d'artillerie et rentre à Annot avec le grade de Maréchal des Logis.

Il devient alors hôtelier et se lance dans la politique au sein des Républicains progressistes : il est élu conseiller municipal d'Annot en 1931.

Pendant la 2nde guerre, son hôtel sert de refuge aux réfractaires du STO et il aide au ravitaillement du maquis. Il est inquiété par les autorités italiennes qui procèdent à son arrestation le 23 juin 1943.

Élu maire en 1944, il est conseiller général du canton d'Annot de 1945 jusqu'à sa mort.

Promu chevalier de la Légion d'honneur en 1957, Emile Honnoraty s'est également intéressé aux questions du développement du tourisme dans le département, et particulièrement pour sa ville d'Annot.



BARCELONNETTE



André Honnorat (Paris, 1868 - 1950)

Fils d'un négociant lyonnais de souche bas alpine, journaliste à l'origine, il entre dans la carrière politique par son élection comme conseiller général du canton du Lauzet dans les années 1890. De 1899 à 1902, il est chef de cabinet du ministre de la Marine, puis en 1905 du ministre du commerce, et en 1906 du ministre de l'Intérieur. La même année, il est nommé sous-directeur au ministère de la Marine. En 1907, il est élu conseiller général des Basses Alpes; il présidera l'assemblée départementale de 1910 à 1922. Le 24 avril 1910, il devient député des Basses Alpes, réélu en 1914 et 1919. Son activité parlementaire est considérable: il s'intéresse surtout au domaine social, aux retraites et aux vieillards, aux mal logés, aux chômeurs, aux tuberculeux. Pour ceux-ci, il crée les sanatoriaux (septembre 1919) et présidera de 1925 jusqu'à sa mort le Comité national de défense contre la tuberculose et l'Union nationale contre la tuberculose. C'est lui qui introduit l'heure d'été durant la guerre par la loi du 10 mars 1917, et qui fonde le Musée de la guerre (1917). Surtout il crée la première cité universitaire à Paris en 1919, alors unique au monde, pour laquelle il se bat et qu'il présidera de sa création jusqu'à sa mort. Le 20 janvier 1920, il est nommé ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le cabinet Millerand, puis le 20 septembre, dans le cabinet Georges Leygues. On lui doit le transfert du cœur de Gambetta au Panthéon et la translation du soldat inconnu sous l'Arc de triomphe de l'Etoile. Le 9 janvier 1921, il entre au Sénat; il sera réélu en 1929 et 1938. En 1940, il refuse de voter les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Le 17 novembre 1944, il redevient de plein droit membre de l'Assemblée consultative provisoire. Le 24 février 1947, il est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Camille Reymond (1884-1968)

Enfant d'instituteur, Camille Reymond suit la même voie, et devient enseignant en 1903 après des études au collège de Riez et à l'École normale d'Avignon.

Il est à l'origine de la création de l'Amicale des instituteurs des Basses Alpes, groupement de défense de cette profession, à une époque où les membres de l'enseignement n'avaient pas le droit de se syndiquer.

Ses prises de position lui valent quelques ennuis, et il doit en 1909 se défendre d'une accusation d'antimilitarisme, de ce fait il ne sera jamais nommé à Digne, poste pour lequel il fut pourtant proposé.

Désirant se lancer dans une carrière politique, ce qui est incompatible avec un poste dans le département, il demande une nomination à l'extérieur. Le 1^{er} mai 1922, il est nommé instituteur adjoint chargé de cours complémentaire à l'école des Chartreux à Marseille. Il y enseigne la menuiserie, discipline qu'il a apprise chez son oncle, et acquiert une certaine notoriété en ce domaine : cela fait de lui l'un des pionniers de l'enseignement technique.

Le 14 mai 1922, il est élu conseiller général du canton de Volonne, battant Raoul Anglès, conseiller général sortant. Il conservera son mandat jusqu'en 1955, date à laquelle son fils lui succèdera.

Au début des années 1920, il avait acheté une maison à Château Arnoux, ville natale de son épouse. Il est élu conseiller municipal en 1925 sur la liste de Victorin Maurel. Il est deux fois député dans l'entre-deux guerres.

En raison de son appartenance à la franc-maçonnerie, il est l'une des premières victimes du gouvernement de Vichy en 1940 : mis à la retraite de son poste d'instituteur, il est déclaré démissionnaire d'office de son mandat de conseiller général. Etabli définitivement à Château Arnoux, il participe à la Résistance au sein de l'Armée secrète dont il devient le chef pour ce secteur. Sa maison sert de relais et de point de rencontre pour tous les chefs de la Résistance du département. Arrêté sur dénonciation le 3 juin 1944, il est relâché faute de preuves et en raison de son âge, alors que son fils Guy est déporté en Allemagne.

A la Libération, il est placé en tête du Comité local de Libération, et le 18 août 1944, de la délégation spéciale. Sa liste est élue lors des élections municipales du 29 avril 1945, et il est élu maire à l'unanimité. Il siège aux assemblées constituantes des 21 octobre 1945 et 2 juin 1946. Il retrouve enfin son mandat au Conseil général où il préside la Commission des finances.

Il reste maire de la commune de Château Arnoux jusqu'en 1965, date à laquelle sa santé déclinante l'oblige à démissionner.



DIGNE-LES-BAINS



Maria Borrély (Marseille, 1890-Digne-les-Bains, 1963)

Après avoir passé son enfance à Aix-en-Provence, Maria Brunel devient bas-alpine quand ses parents viennent s'installer à Mane. A sa sortie de l'Ecole normale de Digne, elle est nommée à Certamussat, puis à Saint-Paul-sur-Ubaye. C'est là, en 1910, qu'elle se marie avec un instituteur haut-alpin, Ernest Borrély, fervent admirateur de Jaurès et engagé dans la politique en tant que socialiste. L'année suivante naît un premier garçon, Jacques. En 1914, Ernest part pour le front. Maria reste seule à Saint Paul avec Jacques, âgé de trois ans. C'est de cette époque que lui vient sa haine pour la guerre qui fera d'elle une ardente pacifiste.

Ernest rentre en 1917, évacué du front suite à grave maladie de l'estomac. Après un court passage à Seyne-les-Alpes, le couple est nommé à Puimoisson, petit village du plateau de Valensole. Maria Borrély y découvre la rude vie des paysans au milieu desquels elle vit. Leur arrivée à Puimoisson coïncide aussi avec leur engagement communiste : ils adhèrent à la Troisième Internationale au Congrès de Tours, fin 1920. Mais ils quitteront le parti en 1927, conscients de ses dérives. Pendant l'entre-deux guerres, Ernest mène une intense activité de syndicaliste et prend la tête du Syndicat National des Instituteurs.

En 1928, Maria fait la connaissance de Jean Giono et de Gabriel Péri. Son premier livre, "Aube", un essai sur le végétarisme, vient de paraître. L'année suivante, elle prend contact avec André Gide, qui, enthousiasmé par le manuscrit de son premier roman, "Sous le vent", le fait publier chez Gallimard.

De 1930 à 1934, elle publie d'autres romans, dont "Le dernier feu", qui conte l'histoire d'un village qui s'éteint. Son œuvre littéraire est très bien accueillie par la critique, elle est même pressentie pour le prix Femina.

En 1933, la famille Borrély s'installe à Digne où Ernest Borrély est nommé. Il se consacre de plus en plus à la politique, est élu conseiller général de Senez, s'essaie au journalisme. Maria demande sa mise à la retraite afin de se consacrer pleinement au métier d'écrivain. Elle change d'orientation littéraire, abandonne le roman paysan pour écrire des poèmes. Mais elle semble alors souffrir d'une certaine désillusion conjugale, et se replier sur elle-même. Elle livre un dernier roman en 1936, "Les Reculas", histoire d'un village de la Haute Ubaye qui vit les longs mois d'hiver sans jamais voir le soleil. Puis elle cesse toute publication et interrompt ses relations avec ses éditeurs. Elle se tourne vers la pensée hindoue, qui influence ses écrits, courtes nouvelles et poèmes : elle fuit de plus en plus la réalité.

Mais celle-ci la rattrape lorsqu'en 1939 commence la seconde guerre mondiale..

↓
...Ernest est révoqué à vie et sans traitement pour « activité syndicaliste subversive » par le gouvernement de Vichy. Ils entrent tous deux dans la Résistance, aux côtés de Louis Martin-Brét de Manosque, de Marcel André, autre instituteur, et de François Cuzin, professeur de philosophie. Leur appartement, boulevard Thiers à Digne, sert de lieu de réunion au Comité départemental clandestin de Libération et sera l'un des foyers les plus ardents de la Résistance bas alpine.

En 1944, Ernest est réhabilité et reçoit la Légion d'honneur. Il touche les annuités qui lui sont dues et obtient ainsi une retraite complète. Dès la Libération, il est élu président du Conseil général et intensifie son activité politique, développant son action socialiste.

Maria prend alors contact avec Alexandra David-Neel, définitivement établie à Digne à partir de 1946. Les deux femmes sympathisent et échangent longuement sur les deux sujets qui les passionnent, l'orientalisme et la spiritualité bouddhiste. Maria continue de lire et d'écrire beaucoup. Elle découvre surtout les Evangiles. De ces années mystiques date la refonte de ses principaux romans, "Sous le vent", "Le dernier feu", "Les Reculas", réinterprétés dans une perspective religieuse.

En 1952, la famille Borrély vient s'installer au quartier du They. Maria soigne son mari jusqu'à son décès en 1959. Elle-même continuera d'écrire jusqu'à sa mort le 22 février 1963.

Pierre Gassend dit Gassendi (Champtercier, 1592 - Paris, 1655)

Né à Champtercier, il commence ses premières études à Digne, puis étudie la théologie à Avignon. Reçu docteur en théologie en 1614, il est ordonné prêtre en 1616 et enseigne la philosophie à l'université d'Aix-En-Provence de 1617 à 1623. Il y fait des observations astronomiques détaillées, se déclare partisan de Copernic, et entre en correspondance avec Galilée.

Il partage ensuite son temps entre Digne, où il est prévôt du chapitre depuis 1626, et Paris, où il enseigne les mathématiques au Collège royal de 1645 à 1648.

Il est d'abord le critique d'Aristote et de Descartes: en 1624, il publie "Dissertations en forme de paradoxes contre les aristotéliens" ("Exercitationes paradoxicae adversus Aristoteles") et

en 1641 "Objections aux méditations de Descartes", développées, après réception des Réponses, dans les "Recherches métaphysiques", publiées à Amsterdam en 1644. Gassendi s'efforce de démontrer que l'usage systématique du doute par Descartes n'apporte rien de plus à ce que déclarent depuis des siècles les sceptiques; il proclame que la "clarté" et la "distinction" des idées ne sont pas des critères suffisants de la vérité; enfin il émet l'hypothèse que toute science ne concerne peut-être rien qui ne soit extérieur à l'esprit. Descartes ressent vivement cette attaque et ne réplique..



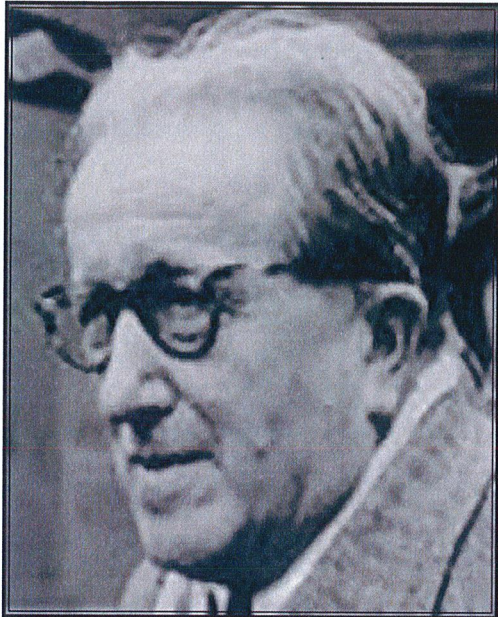


...que ceci : "Si cela est vrai, contentons d'être des singes et des perroquets".

La pensée de Gassendi se caractérise par la recherche d'une "voie moyenne" entre les dogmatiques, qui donnent trop d'importance la capacité de l'esprit humain, et les sceptiques, qui surestiment les obstacles du savoir. Gassendi considère qu'il est dans les pouvoirs de l'homme de bâtir une science intéressante et utile du monde des apparences.

Sa doctrine fut longtemps la rivale du cartésianisme comme solution à substituer à la scolastique ; son influence fut grande sur Locke, Bayle, Voltaire.

FORCALQUIER



Henri Laugier (Mane, 1888-Cap d'Antibes, 1973

Henri Laugier naît à Mane dans la maison de son grand-père maternel. Son père a hérité d'une maison à Simiane-la-Rotonde. Ce pays entre Mane et Simiane sera toujours pour lui "le plus beau du monde". Il est issu par son père d'une lignée d'instituteurs qui lui ont appris les valeurs de la République laïque et démocratique.

Fasciné par les écrits de Claude Bernard, il part à Paris à 18 ans pour faire des études de médecine, à l'issue desquelles il est reçu docteur ès sciences et médecine des universités de Lyon et Paris en 1916.

Après avoir été médecin auxiliaire pendant la Grande Guerre, en Champagne puis dans les Balkans, il se passionne pour la recherche scientifique en physiologie et devient à la Sorbonne l'assistant de

Charles Richet, prix Nobel de physique en 1913. Il enseigne en qualité de professeur de physiologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers, entre 1929 et 1938. C'est à ce moment-là que, sur proposition de Jean Perrin, il devient parmi les premiers directeurs du Centre National de Recherche Scientifique qui venait d'être créé sous sa forme actuelle.

La seconde Guerre mondiale interrompt son action dans ce domaine. Son engagement politique le place parmi ceux qui ne peuvent accepter la défaite. Après un bref passage à la Fondation Rockefeller à New-York, il rejoint Montréal où il enseigne pendant trois ans.

Le Général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la Libération nationale à Alger, le place à la tête de l'une des premières universités libérées. Après la Libération, il est pendant deux ans le directeur des affaires culturelles du ministère des Affaires étrangères. Cette œuvre le porte aux Nations Unies, encore à leurs débuts, où pendant cinq ans, de 1946 à 1951, il est élu secrétaire général adjoint, chargé des affaires sociales. Son rôle dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en collaboration avec René Cassin, est essentiel.

Il reprend pendant sept ans sa chaire de physiologie générale à l'université de Paris, militant comme membre du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, créant l'Institut d'études pour le développement économique et social. Grand amateur d'art, il est l'ami de Picasso et collectionne les toiles modernes.

Ses publications sont nombreuses : plus de deux cents ouvrages relatant ses travaux scientifiques en physiologie et son action pour la paix.

Jean Giono (Manosque, 1895-1970)

Né dans une famille pauvre (son père est cordonnier et sa mère possède un petit atelier de repassage) Jean Giono doit très tôt travailler pour subvenir aux besoins de sa famille. Il interrompt ses études à l'âge de seize ans et entre au Comptoir National d'Escompte.

En janvier 1914, Jean est incorporé à Briançon au 159^e d'infanterie alpine. En mai, il est versé au 140^e de Grenoble et rejoint son unité aux Épargnes. En 1916, sa compagnie est décimée au Chemin des dames par l'offensive Nivelle. Il est l'un des seuls survivants.

Il participe à la bataille de la Somme, gazé et brûlé aux paupières, il manque perdre la vue. Il est soigné puis reste en garnison pour la durée de la fin de la guerre.

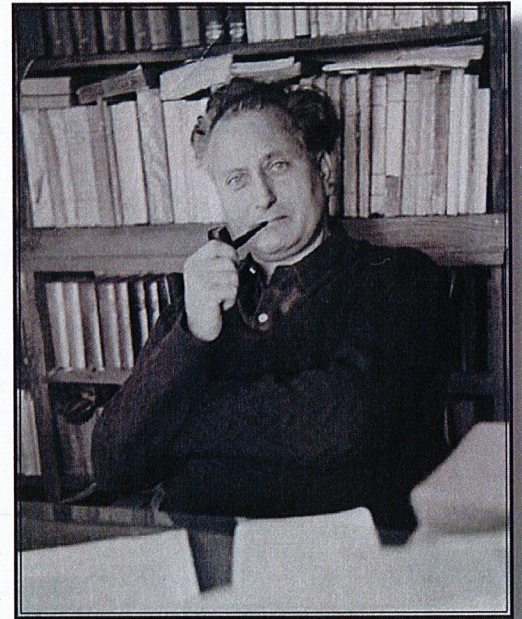
Démobilisé en 1919, il reprend sa place au Comptoir d'Escompte. Il est nommé à l'agence de Marseille où il monte en grade. En 1920, il épouse Elise Maurin.

En 1923, devenu sous-directeur de la succursale de Manosque, il écrit un roman ("Angélique") et publie des poèmes en prose dans une revue marseillaise, "La Criée". Il se lie avec Lucien Jacques, qui publie à ses frais en 1924 le premier recueil de Giono, "Accompagnés de la flûte" (poèmes en prose). Le livre est tiré à 300 exemplaires, on en achète 10.

Le 25 octobre 1926 naît Aline Giono. Il écrit et publie en revue "Les larmes de Byblis", "En plus du pain", "Le voyageur immobile". En 1927, Grasset refuse "Naissance de l'Odyssée", mais l'année suivante, publie "Colline". Le succès de la critique et du public est immédiat, le livre reçoit le prix Brentano (doté de mille dollars) en 1929. Nommé directeur de l'agence d'Antibes du Comptoir d'Escompte, Giono démissionne, Grasset publie "Un de Baumugnes".

En 1930, la famille Giono s'installe au Mont d'Or, dans la petite maison du Paradis. "Présentation de Pan," "Manosque des plateaux", "Regain" et "Solitude de la pitié" paraissent coup sur coup. "Regain" reçoit le prix Northcliffe. En 1931, Giono publie "Eglogues" et "Le grand troupeau" chez Gallimard. Il préface "Le dernier feu" de Maria Borrély. En 1932 paraît "Jean le Bleu".

Le 11 août 1934 naît sa deuxième fille, Sylvie, en même temps que paraît "Chant du monde". La parution de "Que ma joie demeure" en 1935 provoque un réel enthousiasme du public, tandis que la critique est hésitante. C'est le début du « gionisme », et l'avènement d'une nouvelle période dans la vie de l'auteur, celle du Contadour, Giono y fait son premier séjour en septembre 1935...





...Avec quelques amis artistes et écrivains il achète un hameau en ruines où ils se réunissent chaque année. Giono et Lucien Jacques créent "Les Cahiers du Contadour".

A l'été 1938, la guerre menace. Giono écrit sa "Lettre aux paysans sur la Pauvreté et la Paix". Le 11 septembre, il co-signe avec Alain et Victor Margueritte un télégramme envoyé à MM. Daladier et Chamberlain :

« ...Immense majorité peuple français conscient monstruosité guerre européenne ; compte sur union étroite gouvernements anglais et français non pour entrer dans cercle infernal mécanismes militaires... »

Le 30 septembre, Jean Giono télégraphie à M. Daladier : « Nous voulons que la France prenne immédiatement l'initiative d'un désarmement universel. »

Le 3 septembre il lacère les affiches de mobilisation. Arrêté par les gendarmes, il est emprisonné au fort Saint-Nicolas à Marseille. Libéré en 1940, il rentre à Manosque, d'où il continue de publier.

Arrêté à la Libération, Giono est emprisonné six mois à Saint-Vincent les Forts. On lui reproche la publication d'articles et de récits dans des revues collaborationnistes. En septembre, il est inscrit sur la « liste noire » du Comité National des Ecrivains. Il publie pourtant des nouvelles, dont "L'eau vive."

Il fait son retour en force dans l'actualité littéraire les années qui suivent 1945, avec la publication des premières "Chroniques", "Noë" et "Un roi sans divertissement" en 1947. Auteur prolifique, il publie quasiment chaque année. En 1951 paraît "Le hussard sur le toit", et en 1952, il préface les "Oeuvres complètes" de Machiavel pour la Pléiade.

En 1954, il est élu membre de l'Académie Goncourt. Il publie ses "Notes sur l'Affaire Dominici".

Les années suivantes, en même temps qu'il continue de publier, Giono s'essaie au cinéma avec "L'eau vive", en 1958, et "Crésus", avec Fernandel, en 1960. Il collabore à l'adaptation cinématographique de "Un roi sans divertissement", en 1962.

En 1964, il est victime d'un accident cardiaque. Il continue à publier, un ouvrage par an : "Haut Pays", "Deux Cavaliers de l'orage" en 1965, "Déserteur" en 1966, "Provence perdue" en 1967, "Ennemonde et autres caractères" en 1968, des poèmes anonymes en 1969, et L' "Iris de Suze" en 1970. Il meurt cette année-là d'une crise cardiaque à son domicile à Manosque.

LA MOTTE DU CAIRE



Marcel Massot

(La Motte du Caire, 1899-Marseille, 1981)

Fils de notaire, il fait de brillantes études secondaires et obtient sa licence de droit aux facultés de Grenoble et de Paris. En 1912, il s'inscrit au barreau de la cour d'appel de Paris. Il est déjà attiré par la politique et compte de nombreux amis parmi les radicaux et les radicaux-socialistes.

En 1924, il est élu conseiller général de la Motte du Caire, succédant à son père Martial Massot. Il est alors le plus jeune conseiller général de France, ce qui ne l'empêche pas d'être élu président de l'assemblée départementale, où il sera

toujours réélu jusqu'à sa mort.

En mai 1936, il se présente à la députation dans la circonscription de Digne. Il est élu au second tour, battant Jacques Stern, Ministre des Colonies. Son succès est dû au Front populaire, dont il est d'ailleurs le vice-président dans les Basses Alpes. A la chambre, il représente le groupe radical à la commission des douanes et des conventions commerciales, à la commission de législation civile et criminelle, et à la commission du commerce et de l'industrie. Il est également vice-président du Groupe radical-socialiste...

Le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Mais il participe pourtant ensuite à la Résistance, ce qui lui permet à la Libération d'être relevé de la déchéance parlementaire qui frappe les députés ayant voté ces pleins pouvoirs. En 1947, il est récipiendaire de la croix de guerre 1939-45 et en 1949, de la Légion d'honneur.

En octobre 1945, réélu conseiller général de la Motte du Caire, il s'attache à redresser la situation du Parti radical, en perte de vitesse dans le département. Il est réélu plusieurs fois député des Basses-Alpes, en 1951, 1962, 1967, 1968 et 1973. Il reste conseiller général jusqu'à sa mort en 1981, suite à un accident de la circulation.



Docteur Gaspard Itard
(Oraison, 1774 - Paris, 1838)



Médecin et pédagogue français, Jean Marc Gaspard Itard est né à Oraison de parents négociants. S'il fréquente la petite école de sa ville natale, il est vite confié à son oncle, chanoine de la cathédrale de Riez, ville dont il fréquente le collège; puis il poursuit ses études à Marseille, chez les Oratoriens. Son père le destine à la banque mais le jeune Itard ne montre guère de dispositions pour la finance.

Au cours de la Révolution, il est enrôlé dans la levée en masse de la Convention et c'est dans les hôpitaux militaires que naît sa passion pour la médecine. Il n'a que 25 ans lorsqu'il devient, en 1800, médecin chef de l'Institution impériale des sourds-muets et gagne l'amitié de l'abbé Sicard alors directeur de l'établissement. C'est ce dernier qui lui confie "l'enfant sauvage" de l'Aveyron.

Victor de l'Aveyron, connu aujourd'hui grâce aux travaux d'Itard mais aussi par le film de François Truffaut, est un enfant trouvé nu dans les bois près de Lacauune, objet d'études de différents savants qui concluent à l'idiotisme. C'est ainsi que Sicard, qui s'oppose à ces conclusions, le confie au docteur Itard. Celui-ci utilise alors des méthodes d'une grande modernité pour une rééducation sociale, sensible et intellectuelle. Pendant quatre années et demi, Itard poursuit l'expérience et note tous ses résultats qu'il publie en 1801 et 1806 ; ils ne sont pas, selon lui, toujours à la hauteur des buts qu'il s'était fixé.

Cependant, il continue à travailler sur les déficiences de l'audition et devient le premier médecin rééducateur pour enfants sourds-muets ainsi que le premier oto-rhino-laryngologiste. La démarche d'Itard est à l'origine de la pédagogie moderne, en ce qui concerne l'éveil des sens des enfants de maternelle ou les recherches pour les enfants malentendants, déficients et psychotiques. Il s'éteint le 5 juillet 1838. Il demeure une belle figure du médecin provençal, consacrant sa carrière au service des déshérités.

A l'origine de conceptions débordant la médecine, il a ouvert un champ nouveau à la pédagogie. a fait avancer l'idée que « dans la horde sauvagela plus vagabonde comme dans la nation d'Europe la plus civilisée, l'homme n'est que ce qu'on le fait être ».

R I E Z



Maxime Javelly (Riez, 1907 - Paris, 1983)

Né dans une famille d'agriculteurs, arrière-petit-fils d'un insurgé déporté suite au coup d'État de Napoléon III en 1851, Maxime Javelly a marqué de son empreinte le département.

Conseiller municipal, il est élu maire de Riez le 13 mai 1945, il est constamment réélu jusqu'en 1977.

Il est également élu conseiller général de Riez en octobre 1945, fonction qu'il exerce jusqu'en 1979.

Le 23 août 1969, il remplace Emile Aubert au Sénat. Il cède sa place à Fernand Tardy en 1980.

Il est resté président du Syndicat intercommunal d'électrification de Riez-Valensole pendant trente-huit ans.

Il est chevalier de la Légion d'honneur, titulaire des Palmes académiques, et chevalier du Mérite agricole.

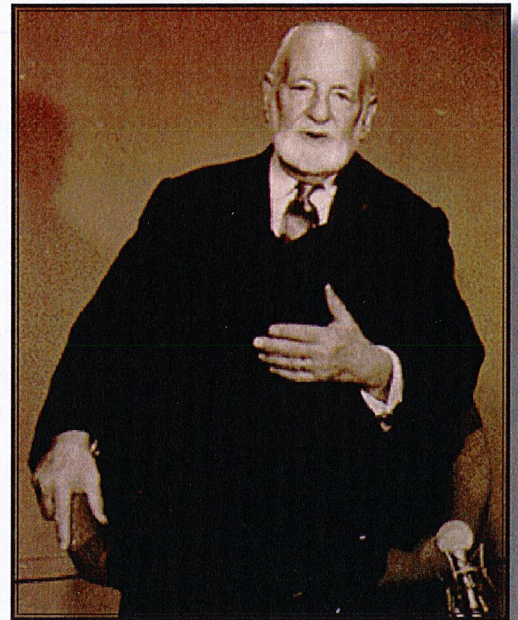
SAINT ANDRÉ LES ALPES

René Cassin (Bayonne 1887-1976)

Après de brillantes études, il obtient son doctorat en droit à Paris en 1914. Mobilisé en août, il est grièvement blessé en octobre. Réformé pour invalidité permanente, il est chargé de cours à la faculté de droit d'Aix en 1916. Agrégé de droit privé en 1919, il enseigne à Lille puis à Paris à partir de 1929.

Il se lance dans l'action en faveur des Anciens combattants, pour lesquels il veut obtenir réparation. Président en 1922 de l'Union fédérale des Anciens combattants, il mène une action énergique pour les mutilés, les veuves et les pupilles de la Nation, et participe à l'élaboration de la loi sur les emplois réservés.

Ardent pacifiste, il devient membre de la délégation française à la SDN et milite activement pour le règlement pacifique des conflits. Il met en garde contre la montée des régimes totalitaires et dénonce l'illusion des accords de Munich. Après la guerre et la défaite, il répond à l'appel du Général de Gaulle et le rejoint à Londres dès le 20 juin 1940. Il est chargé de rédiger les statuts des..



↓
...Forces françaises libres et d'autres institutions de la France libre. Il a ainsi à s'occuper de tous les problèmes que peuvent poser la présence d'une partie de l'armée française sur un territoire étranger et la nécessité pour la France de continuer à tenir sa place dans le monde.

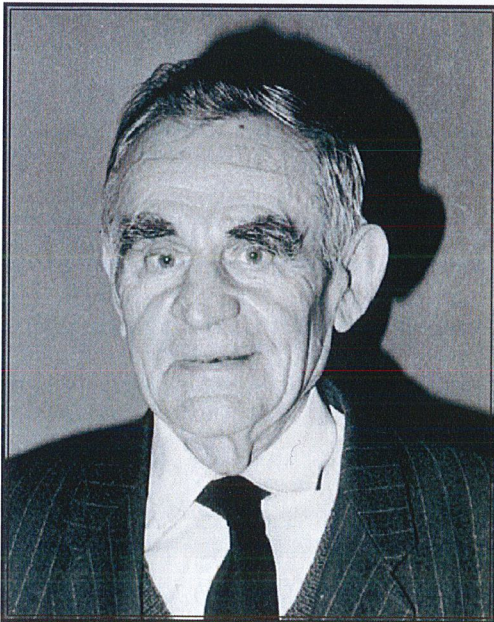
A Alger, il est nommé membre du Comité juridique et de l'Assemblée consultative provisoire; il se consacre avant tout aux problèmes du rétablissement de la légalité républicaine en France, où il rentre en septembre 1944. En novembre, il est nommé vice-président du Conseil d'Etat, fonction qu'il assume jusqu'à sa mise en retraite en 1960, date à laquelle il est nommé au Conseil constitutionnel.

Il est présent aux côtés de Léon Blum à la conférence qui décide en 1945 la création de l'UNESCO. Il joue un rôle majeur à la Commission des droits de l'Homme des Nations unies présidée par Eleanor Roosevelt et rédige la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies en 1948. Il participe à l'élaboration de la Convention européenne des droits de l'homme en 1950, ainsi qu'à la constitution de la Cour européenne des droits de l'homme dont il est le premier président. En 1968, le prix Nobel de la paix lui est attribué. D'origine juive, il a également été président de l'Alliance israélite universelle; il a assumé d'importantes fonctions au sein de la Société de législation comparée, de l'Institut français et de l'Institut international des sciences administratives, et bien sûr, de l'Institut international des droits de l'homme.

Ses cendres ont été déposées au Panthéon le 5 octobre 1987, jour anniversaire du centenaire de sa naissance.

SAINTE-TULLE

Pierre Girardot (Laragne-Montéglin 1913, 2001)



Député maire de Sainte Tulle, figure emblématique du Parti Communiste Français dans les Alpes-de-Haute-Provence, il fut militant politique, résistant et plusieurs fois élu député des Basses Alpes.

En 1932, Pierre Girardot adhère au parti communiste, il ne le quittera plus. Il côtoie Maurice Bressand, petit-fils d'insurgé de 1851. A la suite du 6 février 1934, manifestation antiparlementaire organisée à Paris par des groupes de droite et les ligues d'extrême droite qui tourne à l'émeute sur la place de la Concorde, il participe à la grande manifestation antifasciste de Digne. En 1940, il est arrêté et emprisonné à Sisteron, puis à Fort-Barraux, près de Grenoble, d'où il s'évade. Il devient un dirigeant de la Résistance en Savoie et par la suite en Auvergne, ce qui lui a valu la Légion d'honneur. En 1945, il est élu député à l'assemblée constituante. Il a été, entre autres, l'artisan de la..

↓
...loi de nationalisation d'EDF-GDF. Entre avril et juin 1951, il publie, sous le pseudonyme de Roger Moisson, une série d'articles dans l'hebdomadaire du P.C.F "Le Patriote Bas-Alpin". Pierre Girardot a été le membre fondateur de l'association 1851, pour la mémoire de l'histoire de la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851. Il en a été le premier président et ensuite le président d'honneur en 1998 jusqu'à son décès. C'est à son initiative que le P.C.F commémora le centième anniversaire de l'insurrection, le 8 juillet 1951 aux Mées avec Jacques Duclos. Il vouait beaucoup d'admiration à André Ailhaud, le principal dirigeant de l'insurrection bas alpine.

De 1953 à 1978, il est élu maire de Sainte-Tulle et conseiller général de 1970 à 1985.

SEYNE-LES-ALPES

Marcel André

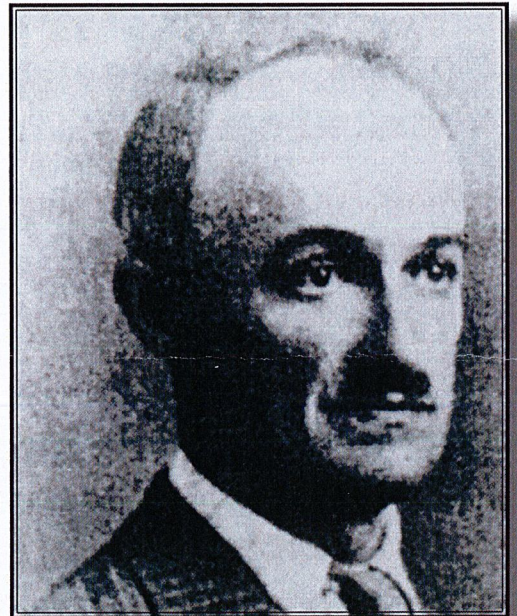
(La Conchette, près de Barcelonnette, 1900 Signes, 1944)

Orphelin très jeune, Marcel André peut suivre des études et entrer au cours complémentaire de Seyne-les-Alpes grâce au soutien de Camille Raymond, avant d'être admis à l'école normale de Montbrison. Après son service militaire en 1922, il est instituteur à Fourmies, dans le Nord. En 1925, il revient exercer dans les Basses Alpes.

Il entre dans la Résistance dès 1940. Aux côtés de Camille Raymond, Louis Martin-Brêt, Jean Vial, François Cuzin, il est l'un des membres ayant participé de manière active à la mise en place des maquis de l'Armée Secrète, puis à la formation des Mouvements Unis de Résistance.

Il a mis au point un remarquable service de documents d'identité sans lequel les déplacements auraient été quasiment impossibles.

A l'approche de la Libération il avait été décidé de lui confier la présidence du Conseil général des Basses Alpes. Mais Marcel André est arrêté à Oraison par la Gestapo en même temps que nombre de ses camarades (Louis Martin-Brêt, Roger Chaudon, François Cuzin, Jean Picquemal, Maurice Favier, le docteur Daumas, Emile Latil,...) le 16 juillet 1944. Conduits à Marseille, ils subissent des interrogatoires au siège de la Gestapo rue Paradis, puis sont conduits le 18 juillet dans une clairière à Signes, commune du Var, où ils sont tous exécutés et enterrés, certains encore vivants.



SISTERON



Paul Arène (Sisteron, 1843 - Antibes, 1896)

Issu d'un milieu d'artisans modestes (son père est horloger, sa mère modiste) Paul Arène se découvre très tôt des affinités avec la lecture et la poésie. Collégien, il lit Horace et Virgile et découvre Daudet. Titulaire d'une licence de philosophie obtenue à la faculté d'Aix-en-Provence, il fréquente les cafés littéraires et s'intéresse vivement au mouvement naissant du félibrige.

Il part s'installer à Paris en 1863. Il est répétiteur au lycée de Vanves, et mène une vie de noctambule fréquentant assidûment les cafés parisiens. Il y rencontre Gustave Mathieu, Charles Monselet, Baudelaire. Au printemps 1865, il fait connaissance à Paris d'Alphonse Daudet, qui restera son ami jusqu'à la fin, malgré quelques brouilles passagères. Il fonde avec lui, la « Colonie de Clamart », un groupe de jeunes poètes qui vivent en communauté dans des pavillons.

En 1865, encouragé par ses camarades, il écrit "Pierrot Héritier", comédie en un acte, en vers, mise en scène par le mime Debureau, jouée à l'Odéon le 2 octobre 1865. C'est un succès. Devenu célèbre, presque riche, il loue une chambre à Paris et se consacre à l'écriture et au journalisme. Le café devient son cabinet de travail. Pendant trente ans, l'observation qu'il fait de ses contemporains à travers les vitres des cafés alimentera les articles et les contes qu'il envoie régulièrement à de nombreux journaux et revues ("L'Événement", "Le Figaro", "Le Gil Blas", "L'Écho de Paris", "L'Illustré moderne", "La Vie Littéraire", "Le Petit journal", ... et les revues félibréennes "La Cigale", "La Farandole", "L'Armana"...). Il voit Daudet régulièrement : ils sont voisins. Ils écrivent ensemble, à deux plumes, "les Lettres de mon moulin", sous le pseudonyme de Marie-Gaston. Six paraissent dans "L'Événement" en août et septembre 1866. Ils se brouillent par la suite, Daudet ayant fait paraître sous son seul nom un livre-recueil de ces "Lettres de mon moulin", dans lequel il ne faisait aucune allusion à une quelconque collaboration des deux auteurs.

Paul Arène revient souvent à Sisteron, dans la maison familiale où vivent toujours ses parents, son frère et sa sœur. Il échange avec Mistral, le maître, l'ami, le confident, une abondante correspondance.

En 1871, après le désastre de Sedan, il est nommé capitaine des gardes mobiles de Sisteron. Il entraîne ses hommes jusqu'à Lyon, luttant dans une France envahie. La même année, il charge Mistral de demander pour lui la main de Naïs Roumieux, fille du félibre Louis Roumieux, rencontrée lors d'une visite en 1868. Elle avait 16 ans et lui 25 et son père refuse. Il en sera très affecté, et vivra dans son souvenir toute sa vie. Il aura d'autres amours, passagers, toujours malheureux, et mourra sans descendance.

Le félibrige est son refuge. Il se rend très souvent à Arles, aux Baux, à Avignon, pour de joyeux repas avec ses amis Mistral, Aubanel, Aicard..

↓
...Les mêmes fondent à Paris en 1875 « La Cigale », devenue « Les félibres de Paris », en 1879 lieu de retrouvaille pour tous les félibres provençaux exilés où on fait de joyeux repas et de la poésie en provençal. Il fait paraître en 1876 "Jean des Figues" œuvre en prose largement autobiographique écrite en deux mois à Sisteron.

En 1889, il est Majoral de Provence. Et en 1894, président des Cigaliers. Très introduit en politique, il se lie notamment avec Gambetta. En 1875, il rencontre Mathilde, qui partage sa vie jusqu'à sa mort. Il se lie avec le professeur Charcot, qui restera son plus fidèle ami et conseiller. A partir de 1874, il passe tous les étés à Sisteron. L'hiver, il mène à Paris une vie de noctambule. A partir de 1889, sa santé décline. Le professeur Charcot lui conseille de profiter au maximum du climat méditerranéen, il passe donc désormais ses hivers à Antibes, avec sa sœur. Son état de santé s'aggrave encore en 1895. Pour la première fois depuis longtemps, il passe l'été à Paris pour cacher son état à sa sœur. En septembre il revient à Sisteron et gagne rapidement Antibes, dont il espère un soulagement. Il y meurt le 17 décembre 1896.

Il est l'auteur de nombreuses poésies en français et en provençal, d'une dizaine de pièces de théâtre, ainsi que d'une vingtaine d'œuvres en prose et de contes.

André Ailhaud, dit Ailhaud de Volx
(Volx 1799 - Cayenne 1854)

Issu de la bourgeoisie locale, son père est avocat et maire de Volx. André Ailhaud entre dans l'administration des eaux et forêts en 1827 et en devient garde général en 1831, d'abord en charge de l'arrondissement de Digne, puis aux Mées et à Forcalquier, ce qui lui donne une parfaite connaissance du terrain.

Il est garde général à Pertuis quand est proclamée la Seconde République : il est révoqué en mars 1848 pour « menées démagogiques et propos séditieux ». Il continue cependant ses activités républicaines dans les Basses Alpes. En décembre 1851, Ailhaud est l'un des principaux chefs de l'insurrection et sera le dernier à « résister » ; il se retire dans la montagne de Lure d'où, chassé par la neige et le froid, il regagne Marseille où il est arrêté puis déféré devant le conseil de guerre le 11 mars 1852. Sa tête est sauvée par un officier que les insurgés avaient fait prisonnier aux Mées et qui témoigne qu'Ailhaud lui a sauvé la vie.

Ailhaud de Volx est condamné à la déportation à Cayenne ; son recours en grâce est refusé. Il décède à l'hôpital de l'Île royale le 12 avril 1854, avant même la fin de sa première année d'exil.

V O L X

PROCLAMATION



Citoyens des Basses-Alpes,

Le Pacte fondamental vient d'être brutalement déchiré par celui qui avait juré de le respecter.

Napoléon Bonaparte, traître et parjure, voulait assouvir, à l'aide de la guerre civile, son ambition effrénée, mais le Peuple, partout debout, déjoue sa criminelle attente et...

...isme et votre dévouement.

Le Comité de résistance,

AILLAUD de Volx, AILLAUD Pierre,
BARNEAUD, Ch. COTTE et BUISSON.

IGNÉ, IMPRIMERIE R. PUS.



LES COLLEGES
DANS LES BASSES-ALPES

BIBLIOGRAPHIE

ALLIBERT C., *"Histoire de Seyne son bailliage et sa viguerie"*, 1904

ARNOUX Jules, *"Collège et lycée de Digne, étude historique"*, Digne, 1888

BAGUENARD Jacques, *"La décentralisation"*, collection « Que sais je ? », PUF, 2004

COMPÈRE Marie-Madeleine, JULIA Dominique, *"Les collèges français 16^{ème} 18^{ème} siècles"*, répertoire 1 - France du Midi, INRP, Editions du CNRS, 1984

VACONCELLOS Maria, *"Le système éducatif"*, Collection "Repères", La Découverte, 2004

WEILL Georges, *"Histoire de l'enseignement secondaire en France" 1802-1920*, Payot, 1921

Recensement de 1993, recensement et évolutions démographiques de 1975 à 1990

Sources

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

- 1Q Domaines nationaux
57 répertoire des actes de ventes de 1790 à 1812
74 soumissions à acquérir les biens nationaux du district de Digne
- 1 T Enseignement
4 conseil académique
13 collège de Barcelonnette
22 collège de Seyne
- 67 W Préfecture - bureau de l'investissement et du plan
82 programmes de constructions scolaires du second degré (1965-1970).
- E DEP 205 Seyne-les-Alpes
- 0010 W Pro Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
0074 Collège de Sainte-Tulle 1999-2004

Archives communales de Seyne-les-Alpes

Archives du collège de Seyne-les-Alpes

Presse :

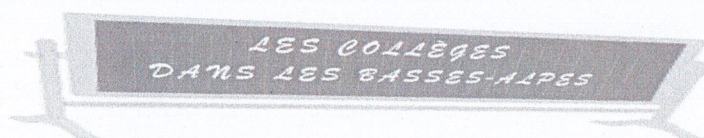
- Per 639 *Le Provençal*
Per 653 *La Marseillaise*

Photographies :

- 2Fi0968 - collège Pierre Gassendi
2Fi0970 - collège Maria Borrély
2Fi2410 - collège de Sisteron
2Fi2849 - collège de Riez
3Fi0029 - collège de Manosque

Remerciements

- ↳ A la Mairie de Seyne-les-Alpes
- ↳ Au collège de Seyne-les-Alpes
- ↳ A Magali Michot (animatrice culturelle au service éducatif 2002 à 2007)
pour son travail de recherche sur les noms des collèges





PISTES D'EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

L'objectif de cette publication est de faire le point sur l'histoire des collèges du département, à travers deux exemples particuliers.

Les documents proposés ici ne sont toujours utilisables en tant que tels par des collégiens : ils sont souvent denses ou très techniques. Ceci dit, certains peuvent être abordables dans le cadre d'un travail sur l'histoire de l'enseignement secondaire : les évolutions des effectifs, l'article concernant la réforme Haby par exemple.

Il n'a évidemment pas été possible de présenter une recherche de documents sur tous les collèges départementaux, qui aurait dépassé le cadre permis par une telle brochure. Toutefois, nous avons souhaité que les exemples fournis ici puissent conduire les enseignants qui en auraient le désir à faire travailler leurs élèves sur l'histoire de leur établissement : en particulier en ce qui concerne le bâtiment ainsi que le nom du collège. Pour ce faire, et à la lumière de ce qui aura pu être découvert, nous restons à votre disposition pour toute demande de documents (écrits ou photographiques).

